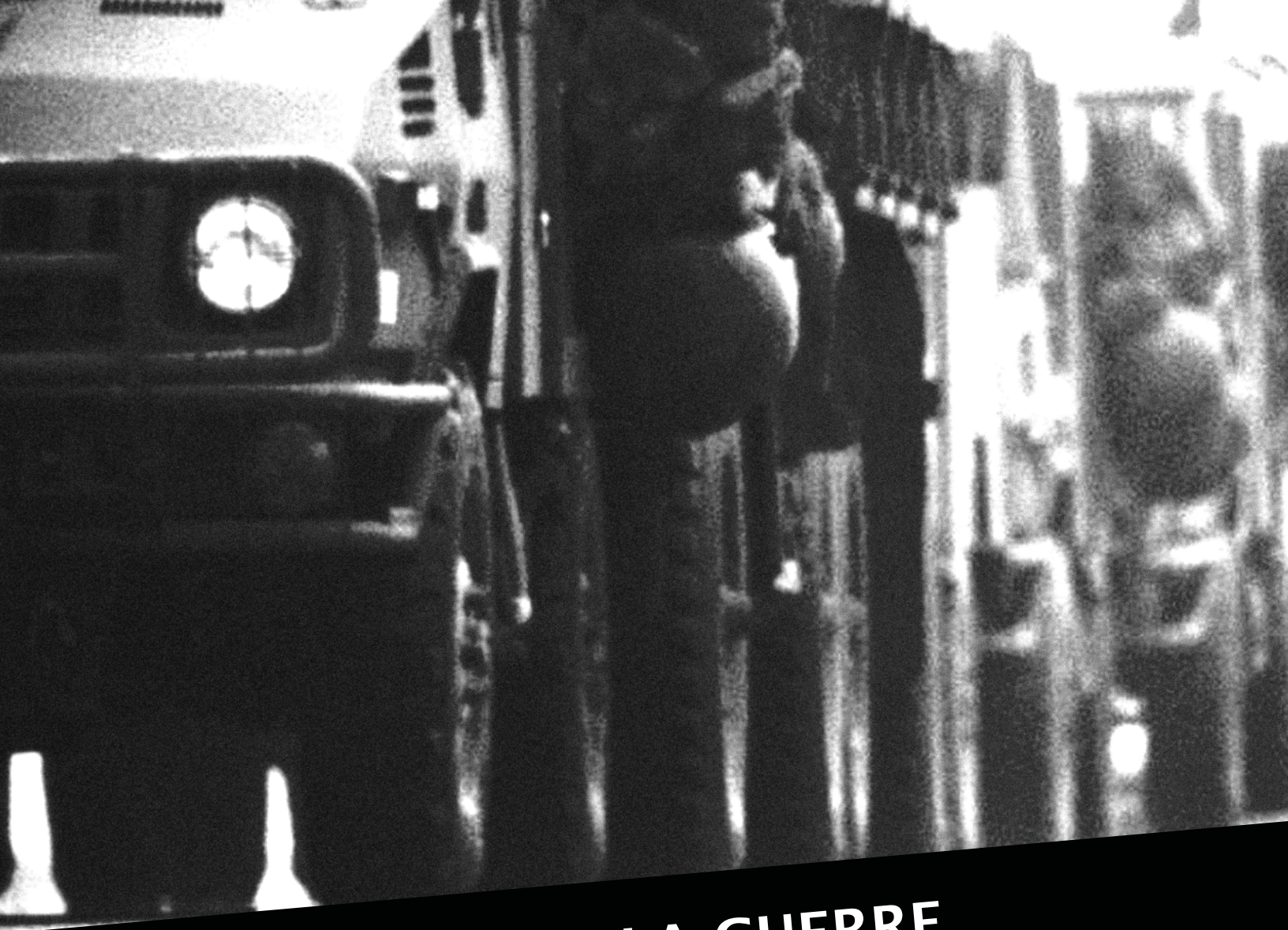

# LE CANADA DANS LA GUERRE D'OCCUPATION EN AFGHANISTAN

Collectif Échec à la guerre



Février 2007

*Présentation*

*La guerre à des fins de contrôle et d'exploitation ne fera jamais avancer les droits humains.*
- Christine Delphy

# Le Canada dans la guerre d'occupation en Afghanistan

10 décembre 2006

Ce document est le résultat de lectures, de réflexions et de discussions au sein du Collectif Échec à la guerre. Suite à la rédaction d'une première ébauche, il a été enrichi par de nombreux apports individuels et par d'autres débats au sein d'organismes membres du Collectif. Dix-huit questions sont formulées, regroupées en 5 sections. L'ordre dans lequel ces questions sont abordées répond à une certaine logique; mais la plupart du temps les réponses formulées sont indépendantes les unes des autres, ce qui permet de les explorer selon les préoccupations et les priorités de chacunE.

Avant d'aborder cet argumentaire détaillé, résumons la position générale du Collectif concernant la guerre en Afghanistan :

- La guerre en Afghanistan n'est pas une « guerre juste »; l'invasion de l'Afghanistan n'a jamais été autorisée par le Conseil de sécurité et ne peut se justifier par la légitime défense.
- La « reconstruction » et l'appui aux « efforts du peuple afghan vers la démocratie » ne sont, au pire, que propagande mensongère et, au mieux, que rationalisation de bonne conscience. Après 5 ans d'intervention étrangère en Afghanistan, la situation actuelle du pays est vraiment lamentable, totalement contraire aux belles intentions professées.
- En réalité, cette guerre visait et vise toujours à installer dans ce pays un régime favorable aux intérêts des États-Unis et de leurs alliés. Elle s'inscrit dans l'offensive plus large – la soi-disant « guerre contre le terrorisme » – pour agrandir l'empire étasunien en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est.
- Le Canada y participe pour préserver et approfondir son partenariat stratégique avec les États-Unis, plusieurs grandes corporations canadiennes espérant ainsi y trouver leur profit.
- Pour toutes ces raisons, le Collectif appelle au retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan.

L'argumentaire qui suit n'a pas reçu l'assentiment des instances décisionnelles de tous les groupes membres du Collectif. Mais nous croyons qu'il représente une contribution utile à l'avancement du débat sur la présence des troupes canadiennes en Afghanistan et à la systématisation d'un point de vue cohérent d'opposition à la guerre d'occupation en Afghanistan.

*Le Comité de suivi du*
*Collectif Échec à la guerre*

Photo de David Bathgate.

# Table des matières

**PRÉSENTATION ..... 1**

## SECTION 1
**Afghanistan: une intervention militaire légitime?**

Question 1 :
L'invasion de l'Afghanistan était-elle un acte de légitime défense de la part des États-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001? **..... 3**

Question 2 :
La guerre en Afghanistan avait-elle été autorisée par les Nations Unies? **..... 5**

Question 3 :
La poursuite de la guerre en Afghanistan ayant été entérinée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'intervention militaire étrangère dans ce pays ne s'en trouve-t-elle pas maintenant légitimée ? **..... 6**

Question 4 :
Face à un régime politique aussi peu respectueux des droits de la personne et en particulier des droits des femmes que ne l'était le régime des Talibans, une intervention militaire est-elle justifiée ? **..... 8**

## SECTION 2
**Après cinq ans d'intervention militaire militaire étrangère en Afghanistan, quelle est la situation?**

Question 5 :
L'intervention étrangère a-t-elle permis de faire des pas importants dans l'instauration de la démocratie en Afghanistan ? **..... 11**

Question 6 :
La situation des droits de la personne s'est-elle améliorée? **..... 12**

Question 7 :
La situation des femmes a-t-elle progressé ? Peut-on justifier l'occupation de l'Afghanistan par la nécessité de protéger les droits des femmes ? **..... 13**

Question 8 :
L'Afghanistan est-il un pays plus stable et la sécurité de la population est-elle davantage assurée depuis 2001? **..... 19**

Question 9 :
L'intervention étrangère en Afghanistan permet-elle de combattre « le terrorisme » et de réduire le danger d'attentats contre le Canada ? **..... 19**

## SECTION 3
**La vraie raison de la guerre: l'expansion de l'empire étasunien**

Question 10 :
Quels sont les véritables motifs du déclenchement de cette guerre en Afghanistan et, plus généralement, de la « guerre contre le terrorisme»? **..... 21**

## SECTION 4
**L'intervention canadienne en Afghanistan et dans la «guerre contre le terrorisme»**

Question 11 :
Quelle a été la participation canadienne à cette guerre depuis le début? **..... 23**

Question 12 :
La participation du Canada n'a-t-elle pas été constructive tant qu'elle s'est située dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN, autorisée par le Conseil de sécurité? **..... 25**

Question 13 :
Le changement de mandat des Forces armées canadiennes en Afghanistan est-il le résultat de l'élection d'un gouvernement conservateur à Ottawa? **..... 27**

Question 14 :
Au-delà de la propagande gouvernementale, quels sont les motifs véritables de la participation canadienne à la guerre en Afghanistan? **..... 30**

## SECTION 5
**Qu'avons-nous à proposer?**

Question 15:
N'avons-nous pas la responsabilité de ne pas laisser tomber le peuple afghan et de continuer à l'aider à reconstruire le pays ? **..... 35**

Question 16 :
Un retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan favorisera-t-il le retour des Talibans au pouvoir? Plongera-t-il le pays dans la guerre civile? **..... 37**

Question 17 :
Pourquoi ne demandons-nous pas un changement de mandat et/ou de mission pour les troupes canadiennes en Afghanistan? **..... 38**

Question 18 :
Quelles sont alors nos responsabilités envers le peuple afghan? **..... 42**

Photo : Dominique Peschard

Intervention théâtrale du groupe UTIL lors d'une manifestation du Collectif Échec à la guerre, 20 mars 2004.

# Afghanistan: une intervention militaire légitime?

QUESTION 1 :

**L'invasion de l'Afghanistan était-elle un acte de légitime défense de la part des États-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001?**

Non, pour plusieurs raisons. Premièrement, la légitime défense, en droit international comme en droit interne (au Canada, le Code criminel), doit être clairement distinguée de l'emploi de la force visant un objectif de vengeance ou de châtiment : les États, comme les personnes, ne doivent pas se faire justice eux-mêmes. Deuxièmement, au niveau du droit criminel, la légitime défense peut être invoquée face à un danger imminent de mort ou de lésion corporelle grave. En général, il doit s'agir d'une menace immédiate[1] et la riposte ne doit pas être poussée au delà de ce qui est raisonnablement requis pour repousser cette menace. En général donc, on ne peut invoquer la légitime défense pour répliquer physiquement à une attaque, disons deux semaines plus tard. On devrait alors plutôt exercer des recours policiers, juridiques, etc.

En droit international, la notion de légitime défense est reconnue par la Charte des Nations Unies:

> ***Article 51.*** *Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective,* ***dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée***[2]*, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par*

[1] Il existe des circonstances spéciales où l'immédiateté de la menace n'est pas indispensable; par exemple, dans le cas du 'syndrome de la femme battue' ou dans le cas de détenus gravement menacés dans le contexte carcéral. On comprendra qu'il s'agit alors de personnes en position de grande vulnérabilité, une situation qui s'apparente difficilement, au niveau international, à celle de la seule superpuissance mondiale...

[2] C'est nous qui soulignons.

*Avec la doctrine de guerre préventive, les États-Unis s'arrogent le droit d'attaquer unilatéralement, de façon «préventive», tout pays qu'ils déclarent percevoir comme une menace sérieuse à leurs intérêts vitaux ou à ceux de leurs alliés.*

> *des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.* [3]

En 1974, l'article 1 de la **Résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations Unies** a par ailleurs défini la notion d'agression :

> *L'agression est l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies, ainsi qu'il ressort de la présente définition.*

La résolution indique plusieurs exemples concrets qui sont considérés comme des agressions tels une invasion, un blocus, un bombardement, de même que l'envoi « par un État ou en son nom » de bandes et de groupes armés contre un autre État.

Dans le cas des attentats du 11 septembre 2001, ces notions d'agression et de légitime défense ne s'appliquent absolument pas. D'une part, l'Afghanistan ne pouvait pas être considéré État agresseur, pour des attentats qui n'ont été perpétrés ni par cet État, ni par ses agents, ni concoctés sur son sol, puisqu'il semble qu'ils auraient été planifiés en Allemagne. D'autre part, au début du mois d'octobre 2001 quand ils ont déclenché leur guerre contre l'Afghanistan, les États-Unis n'étaient pas, vraisemblablement, exposés à un danger imminent de nouveaux attentats.

De plus, ce n'est que trois ans plus tard, soit le 29 octobre 2004 qu'Oussama Ben Laden a affirmé qu'Al Qaïda était derrière ces attentats. Avant cette date, les États-Unis n'avaient fait la démonstration ni de sa culpabilité, ni de celle d'Al Qaïda, et encore moins de celle de l'Afghanistan, devant aucune instance appropriée. Les États-Unis ont même rejeté une offre des Talibans d'extrader Ben Laden au Pakistan pour qu'il y subisse un procès, où ils auraient pu soumettre leurs preuves contre lui.

En droit international comme en droit interne (au Canada, le Code criminel), dans le cas où l'on ne peut clairement identifier son agresseur, on ne peut certainement pas invoquer la légitime défense pour s'en prendre, plus tard, à une personne ou un pays que l'on présumerait ou prétendrait être l'agresseur.

L'agression des États-Unis contre l'Afghanistan en octobre 2001 s'apparente davantage à la nouvelle doctrine de « guerre préventive » que ce pays a officialisée par la suite, en septembre 2002, dans la nouvelle *Stratégie de sécurité nationale* de la Maison-Blanche. Par cette doctrine, les États-Unis s'arrogent le droit d'attaquer unilatéralement, de façon « préventive», tout pays qu'ils déclarent percevoir comme une menace sérieuse à leurs intérêts vitaux ou à ceux de leurs alliés. C'est au nom de cette nouvelle doctrine que s'est faite l'invasion de l'Irak et que d'autres agressions pourraient être commises contre l'Iran, la Syrie, etc. En regard du droit international, de tels agissements et une telle 'stratégie' sont tout à fait illégaux et illégitimes et ne correspondent qu'à « la loi du plus fort » sur la scène internationale.

[3] Voir le site Internet de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : http://www.un.org/french/

*La légitime défense, en droit international comme en droit interne, doit être clairement distinguée de l'emploi de la force visant un objectif de vengeance ou de châtiment : les États, comme les personnes, ne doivent pas se faire justice eux-mêmes.*

QUESTION 2 :

## La guerre en Afghanistan avait-elle été autorisée par les Nations Unies?

Non, la guerre en Afghanistan a été décidée et dirigée par les États-Unis. Elle a été menée par une coalition de pays, principalement des pays membres de l'OTAN (dont le Canada), qui ont invoqué, dès le 4 octobre 2001, l'article 5 du Traité de Washington, en vertu duquel toute attaque contre un pays de l'OTAN, lancée de l'extérieur de ce pays, est interprétée comme une attaque contre tous les pays de l'OTAN.

Aucune résolution du *Conseil de sécurité* n'a autorisé les États-Unis, seuls ou en coalition avec d'autres pays, à faire la guerre contre l'Afghanistan. Entre le 11 septembre et le 7 octobre 2001, date du début des bombardements contre l'Afghanistan, le *Conseil de sécurité des Nations Unies* n'a adopté que deux résolutions en rapport avec les attentats du 11 septembre. Le 12 septembre, la **Résolution 1368**, « condamne catégoriquement dans les termes les plus forts les épouvantables attaques terroristes (...) et considère de tels actes, comme tout acte de terrorisme international, comme une menace à la paix et à la sécurité internationales ». Le préambule de cette résolution reconnaît « le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective conformément à la Charte ». Même si nous avons vu que les termes de la Charte ne s'appliquent pas vraiment à la guerre en Afghanistan, un tel rappel en préambule de la résolution ouvrait la porte à ce que les États-Unis revendiquent la légitimité de leur action. Puis, le 28 septembre 2001, le *Conseil de sécurité* adopte la **Résolution 1373** qui établit un certain nombre de mesures de lutte contre le terrorisme que tous les États doivent appliquer. Ni la résolution 1368, ni la résolution 1373 ne mentionnent même le mot « Afghanistan ».

Au lendemain du 11 septembre, les États-Unis ont bénéficié d'un énorme capital de sympathie internationale, qui s'est traduit par un «passe-droit» quant aux règles du droit international. En effet, le *Conseil de sécurité*, dont c'est officiellement le mandat d'intervenir pour tenter d'empêcher les guerres, a simplement laissé les États-Unis et leur « coalition » préparer et déclencher la guerre. Le *Conseil de sécurité* n'est évidemment pas un organisme neutre, situé en dehors des jeux de pouvoir internationaux. Il est constitué de 15 pays membres, dont **5 membres permanents avec droit de veto** (États-Unis, Royaume-Uni, France, Russie et Chine). Ce droit de veto hypothèque évidemment la capacité du Conseil d'empêcher une guerre... quand c'est un ou plusieurs des membres permanents qui la mènent... Les dix autres membres du Conseil sont choisis de façon rotative parmi tous les pays des Nations Unies, pour des mandats de deux ans. En pratique ces dix membres rotatifs sont soumis à de très fortes pressions de la part des États-Unis pour qu'ils votent 'dans le bon sens'. Depuis la fin de la guerre froide, même si à l'occasion les intérêts divergents de la Russie et de la Chine posent obstacle aux volontés étasuniennes, le *Conseil de sécurité* demeure nettement dominé par l'agenda étasunien dans le monde.

*Au lendemain du 11 septembre, les États-Unis ont bénéficié d'un énorme capital de sympathie internationale, qui s'est traduit par un «passe-droit» quant aux règles du droit international.*

Dans ce contexte, il a fallu attendre plus de 5 semaines après le début des bombardements en Afghanistan, pour que le *Conseil de sécurité* se prononce spécifiquement sur cette guerre par sa **Résolution 1378** (14 novembre 2001). Or cette résolution ne parle même pas de la guerre livrée par les États-Unis et leur « coalition ». Elle condamne plutôt les Talibans et appuie « les efforts que fait le peuple afghan pour remplacer le régime des Talibans » ! Puis, la **Résolution 1383** (6 décembre 2001) se contente d'entériner l'Accord de Bonn, signé la veille : il s'agit d'arrangements provisoires convenus entre les pays de la « coalition », les représentants des groupes afghans – de l'intérieur et en exil – qui avaient été leurs alliés dans cette guerre et le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.[4] De plus, le *Conseil de securité* par sa **Résolution 1386** (20 décembre 2001) « autorise, comme prévu à l'Annexe I à l'Accord de Bonn, la constitution pour six mois d'une force internationale d'assistance à la sécurité » [FIAS]. La veille, le Royaume-Uni avait officiellement offert au *Conseil de sécurité* de prendre la direction et le commandement de la FIAS. Plus tard, c'est d'ailleurs le Canada qui en assumera le commandement à Kaboul.

Mais il y a encore plus grave. Sur le plan militaire, l'opération étasunienne *Liberté immuable* (*Enduring Freedom*) s'est poursuivie et se poursuit encore aujourd'hui. Or, depuis la Résolution 1378, les 19 résolutions du *Conseil de sécurité* portant sur l'Afghanistan ont beau répéter leur attachement profond à la souveraineté de l'Afghanistan, jamais le *Conseil de sécurité* n'a fixé la moindre balise au mandat de cette opération militaire étrangère en sol afghan, jamais il n'a demandé des comptes concernant cette opération. Il faut attendre deux ans après l'invasion pour retrouver une première mention de *Liberté immuable* dans la **Résolution 1510** (13 octobre 2003). Autorisant l'élargissement du mandat de la FIAS en dehors de Kaboul et de ses environs, cette résolution demande notamment à la FIAS « *de continuer de travailler en étroite consultation avec l'Autorité intérimaire afghane et ses successeurs et le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'avec la Coalition de l'opération Liberté immuable* ». Cette formule est reprise à chaque prorogation de l'autorisation de la FIAS pour une période de 12 mois... et qui laisse carte blanche à l'intervention militaire étasunienne en Afghanistan.

### QUESTION 3 :

### La poursuite de la guerre en Afghanistan ayant été entérinée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'intervention militaire étrangère dans ce pays ne s'en trouve-t-elle pas maintenant légitimée ?

Cette question de légitimité 'après coup' est plus difficile car, en effet, le *Conseil de sécurité des Nations Unies* n'a jamais officiellement désapprouvé ou dénoncé la guerre en Afghanistan – ni la guerre en Irak d'ailleurs – bien au contraire. Malgré cela, nous considérons que la guerre en Afghanistan n'est ni légitime, ni légale en regard du droit international, qui doit seul nous servir de balise

[4] L'Accord de Bonn (5 décembre 2001) prévoyait la mise en place d'une administration provisoire présidée par Hamid Karzai, la tenue d'une Loya Jirga d'urgence (assemblée de dirigeants afghans) en 2002, l'établissement d'une Autorité transitoire et l'adoption d'une constitution nationale avant la tenue d'élections nationales.

*Le Conseil de sécurité, dont c'est officiellement le mandat d'intervenir pour tenter d'empêcher les guerres, a simplement laissé les États-Unis et leur « coalition » préparer et déclencher la guerre.*

pour décider de ces questions.

D'une part, la *Charte des Nations Unies* énonce clairement que le rôle premier de l'ONU est justement de faire en sorte d'éviter la guerre, de proposer d'autres voies de résolution aux conflits entre les nations. Même en acceptant l'idée que les États-Unis cherchaient à empêcher de nouvelles attaques terroristes contre eux en attaquant l'Afghanistan[5], le *Conseil de sécurité* a failli à sa mission en ne se saisissant pas immédiatement de la question dès le début des bombardements pour proposer des pistes de solution autres que la guerre.

D'autre part, cette faillite de la part du *Conseil de sécurité* d'agir dans le sens du mandat que lui confère la *Charte des Nations Unies* n'est malheureusement pas un cas isolé qu'on ne constaterait que dans le cas de cette guerre. En effet, il n'est pas exagéré de dire que l'Organisation des Nations Unies traverse une crise profonde depuis la fin de la guerre froide. L'absence d'une seconde super-puissance faisant contrepoids à la super-puissance étasunienne a créé une nouvelle situation où l'ONU – et plus particulièrement son *Conseil de sécurité* – est souvent réduite à entériner les suites des guerres de l'empire étasunien, qui sont entreprises en violation de la Charte de l'ONU. Cela s'est notamment produit

- avec la résolution du *Conseil de sécurité* qui, à l'automne 1990, avait autorisé à l'avance la « Guerre du Golfe »;
- avec les résolutions qui ont reconduit pendant plus de 12 ans des sanctions aux effets génocidaires en Irak;
- avec les résolutions qui ont entériné les faits accomplis de l'invasion illégale de l'Irak par « la coalition » en mars 2003, allant même jusqu'à saluer la fin de l'occupation dans ce pays en juin 2004!

À plusieurs occasions depuis la fin de la guerre froide, l'ONU a été détournée de sa mission fondamentale pour approuver – avant ou après coup – les guerres d'expansion de l'empire étasunien. Le représentant actuel des États-Unis à l'ONU, John Bolton, a d'ailleurs déjà déclaré ceci :

> *Il n'y a pas de Nations Unies. Il y a une communauté internationale qui peut être menée, à l'occasion, par la seule puissance mondiale qui reste dans le monde, à savoir les États-Unis, quand cela sert notre intérêt et que nous pouvons amener les autres à être d'accord (...) Quand les États-Unis prennent le leadership, les Nations Unies vont suivre. Quand cela servira notre intérêt d'agir ainsi, nous le ferons. Quand cela ne servira pas notre intérêt, nous ne le ferons pas.* [6]

Tout comme il est possible pour des gouvernements d'adopter des lois qui violent la constitution ou une charte des droits existante dans leurs pays – lois dont la légalité et la légitimité peuvent ensuite être contestées en vertu de ces instruments fondamentaux du droit – il arrive de plus en plus souvent que le *Conseil de sécurité*, sous la pression de la superpuissance étasunienne, adopte des résolutions qui violent l'esprit et la lettre de la *Charte des Nations Unies*. Il est alors de notre devoir de défendre le droit international et dénoncer ces résolutions, et non de les considérer comme conférant une légitimité à des agissements illégaux.

[5] Et cette idée ne va pas du tout de soi, car on peut facilement trouver d'autres objectifs spécifiques à cette guerre.
[6] Discours prononcé en février 1994, à la *Global Structures Convocation*, à Washington, alors que John Bolton était sous-secrétaire d'État pour les organisations internationales; cité dans Phyllis Bennis, *Calling the Shots, How Washington Dominates Today's UN*, Olive Branch Press, 2000.

*En règle générale, ce sont les populations civiles qui sont les principales victimes des guerres, tant par le nombre de morts et de blessés que par la destruction de leur environnement et de leurs moyens de subsistance.*

QUESTION 4 :

**Face à un régime politique aussi peu respectueux des droits de la personne et en particulier des droits des femmes que ne l'était le régime des Talibans, une intervention militaire est-elle justifiée ?**

En abordant cette question, il importe de garder à l'esprit une vérité troublante : en règle générale, ce sont les populations civiles qui sont les principales victimes des guerres, tant par le nombre de morts et de blessés que par la destruction de leur environnement et de leurs moyens de subsistance. Le recours à la guerre pour aller « au secours » des populations dont les droits sont bafoués ne doit donc pas être envisagé à la légère...

D'autre part, les pays qui planifient des guerres pour s'emparer de ressources, pour conquérir des territoires ou pour faire autrement avancer leurs intérêts stratégiques ou leurs visées hégémoniques, ne manquent jamais de justifier officiellement ces guerres par la réalisation de motifs nobles : défense du pays, défense de la civilisation, porter secours à des minorités nationales menacées, etc. Récemment, une fois discréditée la thèse du danger des armes de destruction massive pour justifier l'invasion de l'Irak, le gouvernement Bush a justement invoqué la légitimité de renverser une dictature brutale pour libérer la population irakienne de son joug. Admettre que chaque pays puisse ainsi décider sur ses propres bases de se lancer en guerre sur simple proclamation de tels motifs revient en pratique à évacuer complètement le droit international et à se soumettre à la loi du plus fort.

Il existe cependant des situations où l'on pourrait souhaiter une intervention vraiment internationale, concertée et... désintéressée. La nécessité de tirer les leçons du génocide au Rwanda est souvent mentionnée à cet égard et la *Déclaration finale du Sommet Mondial* de septembre 2005 contient notamment le point suivant portant sur la responsabilité internationale de protéger les populations civiles :

> ***139.*** *Il incombe également à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en oeuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, afin d'aider à protéger les populations* ***du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité*** [7]. *Dans ce contexte, nous sommes prêts à mener en temps voulu une action collective résolue, par l'entremise du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, notamment son Chapitre VII* [8]*, au cas par cas et en coopération, le cas échéant, avec les organisations régionales compétentes,* ***lorsque ces moyens pacifiques se révèlent inadéquats*** *et que les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous soulignons que l'Assemblée générale doit poursuivre l'examen du devoir de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre,*

[7] Les caractères gras sont ajoutés.
[8] Le Chapitre VII de la *Charte des Nations Unies* est celui qui traite de l'usage de la force par la « communauté internationale ».

*Il existe une multitude de régimes brutaux avec lesquels les États-Unis entretiennent des relations étroites et auxquels ils vendent des armes que ces régimes utilisent pour réprimer leur population.*

*du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et des conséquences qu'il implique,* ***en ayant à l'esprit les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international****. Nous entendons aussi nous engager, selon qu'il conviendra, à aider les États à se doter des moyens de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et à apporter une assistance aux pays dans lesquels existent des tensions avant qu'une crise ou qu'un conflit n'éclate.* [9]

Deux remarques s'imposent ici. La première, c'est que ces dispositions ne s'appliquaient pas à l'Afghanistan où il n'y avait pas de situation de génocide ou de nettoyage ethnique. La seconde, c'est que la mise en oeuvre, le cas échéant, de cet usage de la force à des fins humanitaires, en invoquant le Chapitre VII de la *Charte des Nations Unies*, relèvera du *Conseil de sécurité*, dominé par les États-Unis, et non de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le contexte historique actuel où les États-Unis ont opté pour la guerre comme moyen central de leur politique étrangère, il y a fort à parier qu'ils invoqueront énergiquement ces nouvelles dispositions dans des situations où ils verront un intérêt stratégique à envahir un pays et que ces dispositions resteront lettre morte dans les autres cas...

Cette dernière remarque peut paraître cynique, mais elle se fonde tout autant sur la politique étrangère des États-Unis en général que sur leur politique face à l'Afghanistan même. D'une part, il existe une multitude de régimes brutaux avec lesquels les États-Unis entretiennent des relations étroites et auxquels ils vendent des armes que ces régimes utilisent pour réprimer leur population. D'autre part, en ce qui concerne l'Afghanistan, les préoccupations étasuniennes pour les droits de la personne et pour les droits des femmes n'y ont jamais été importantes, sauf soudainement lorsqu'il s'est agi de justifier leur guerre. Un examen des volte-face de leur politique est particulièrement révélateur.

Pendant la guerre froide, face à l'invasion soviétique en Afghanistan et à la présence d'un gouvernement pro-soviétique[10] à Kaboul, ils ont soutenu les Moudjahiddins, dont sont issus la plupart des groupes armés qui composent maintenant l'Alliance du Nord. Par la suite, insatisfaits de l'instabilité qui continuait de régner dans le pays en raison des affrontements incessants entre les seigneurs de guerre qui avaient renversé le gouvernement pro-soviétique, la CIA et les services secrets pakistanais ont commencé à financer et à entraîner... les Talibans, qu'ils ont constamment appuyés après leur arrivée au pouvoir en 1996, jusqu'en 2001. Finalement, ils se sont à nouveau tournés vers l'Alliance du Nord et les seigneurs de guerre pour renverser les Talibans, suite aux attentats du 11 septembre. Or, leurs nouveaux alliés – qui sont aussi leurs anciens alliés de la guerre froide – n'ont rien à envier aux Talibans en ce qui concerne les violations des droits de la personne et l'oppression des femmes (voir les questions 6 et 7).

[9] Cette orientation a été réaffirmée par la **Résolution 1674** du *Conseil de sécurité* le 28 avril 2006.
[10] Notez qu'à cette époque, le régime en place était laïc et garantissait l'accès des femmes à l'éducation...

Photo de Paul Jeffrey -ACT.

## Après cinq ans d'intervention militaire étrangère en Afghanistan, quelle est la situation?

Nous ne nions pas qu'il puisse y avoir certaines améliorations à la situation de certains groupes d'AfghanEs. Par exemple, un élargissement de l'accès à l'éducation pour les jeunes filles à Kaboul. Ou encore certains villages ou certains quartiers où des projets locaux de développement auraient amélioré le sort des gens.

Cependant, en Afghanistan, s'il faut en croire les rapports du *Conseil de Senlis*[11] et de *WOMANKIND Worldwide*, de même que la députée afghane Malalaï Joya, la situation générale ne s'améliore pas et cette réalité est en contradiction flagrante avec les déclarations publiques des puissances occupantes, dont le Canada.

De plus, même si la situation de la population afghane s'était améliorée, la question demeurerait entière de savoir quels objectifs sont poursuivis par l'ensemble de l'intervention étrangère dans ce pays? S'agit-il essentiellement d'installer au pouvoir un gouvernement local favorable aux intérêts occidentaux et, en premier lieu, étasuniens ? ou de vraiment soutenir l'autodétermination du peuple afghan ? Si la réponse est la première, l'intervention ne serait pas justifiable même si elle conduisait dans un premier temps à l'amélioration du sort de la population.

[11] Voir à ce sujet deux récents rapports du Conseil de Senlis, un « think-thank » européen qui, par ailleurs, ne s'oppose pas à l'occupation étrangère de l'Afghanistan : Canada in Kandahar : No Peace to Keep (28 juin 2006) et aussi Five Years Later : the Return of the Taliban (5 septembre 2006).

Malalaï Joya députée au parlement aghan.

QUESTION 5 :

## L'intervention étrangère a-t-elle permis de faire des pas importants dans l'instauration de la démocratie en Afghanistan ?

Le taux de participation aux élections présidentielles de l'automne 2004 avait été élevé : autour de 75 %. Selon le *Conseil de Senlis,* des sondages réalisés auprès de la population révélaient que les gens semblaient vouloir donner sa chance à Hamid Karzaï, en tant que président, et voir si le gouvernement central améliorerait un tant soit peu leur vie quotidienne. D'autre part, l'Alliance du nord et les autres seigneurs de guerre ne voyaient pas dans ces élections un enjeu important : l'autorité du nouveau président ne s'étendant guère en dehors de Kaboul, leurs intérêts régionaux n'étaient pas menacés...

Mais les élections parlementaires de septembre 2005 ont été une toute autre affaire. Selon le rapport 2006 de *Human Rights Watch*[12] (HRW), la dernière campagne électorale a été marquée par un taux de participation beaucoup moindre (à peine 36% dans la région de Kaboul) et par beaucoup d'intimidation des électeurs et des candidats. Toujours selon HRW, **plus de la moitié des membres du nouveau parlement** sont liés à des groupes armés ou se sont, par le passé, rendus coupables de violations de droits de la personne. La députée Malalaï Joya, de la province conservatrice de Farah, a dénoncé ce résultat en pleine chambre, ce qui lui a valu plus de 100 menaces de mort. Pour elle, c'est à 70 % que le parlement est composé de seigneurs de guerre et de leurs agents. Face à de tels résultats et à l'absence d'amélioration de son sort, la population rurale du pays a vite déchanté...

*Le gouvernement américain a effectivement renversé le régime des Talibans, avec son esprit médiéval et ses maîtres d'Al Quaeda. Mais, ils ont permis que l'Alliance du Nord accède à nouveau au pouvoir. Ce groupe ressemble aux Talibans sur le plan des croyances, et ils sont aussi brutaux et anti-démocratiques que les Talibans. Parfois encore pires.*

*(...) Kathy Gannon, spécialiste de l'Afghanistan, dit avec raison que « les États-Unis ne s'intéressent pas à la paix en Afghanistan. Ceux qui ont tué des milliers de personnes, ceux qui ont appuyé l'industrie de la drogue, dirigent le pays ».*

*(...) Les États-Unis travaillent avec des extrémistes pro-américains, et ils s'opposent uniquement aux extrémistes anti-américains. Voilà la raison pour laquelle les gens se moquent de la « guerre contre le terrorisme ».*

*(...) J'espère que vous avez compris, à l'aide des petits exemples que je viens d'énumérer, que mon pays se trouve encore entre les griffes d'extrémistes et de terroristes meurtriers. La situation en Afghanistan, surtout celle des femmes afghanes vouées au malheur, ne changera jamais pour le mieux, tant et aussi longtemps que les seigneurs de guerre ne seront pas désarmés, et que la politique en Afghanistan ne sera pas délivrée des terroristes pro et anti-États-Unis.*[13]

- Extrait du discours de Malalaï Joya
Congrès du NDP fédéral,
9 septembre 2006

[12] Voir http://hrw.org/wr2k6/.
[13] Pour le discours complet voir http://www.npd.ca/page/4329 (consulté le 29 novembre 2006).

*La majorité des Afghans considèrent que ce sont les nombreux seigneurs de guerre régionaux qui sont la principale source de leur insécurité (...) dont plusieurs ont été portés au pouvoir avec l'aide des États-Unis après la défaite des Talibans.*

QUESTION 6 :

## La situation des droits de la personne s'est-elle améliorée?

On ne saurait sérieusement prétendre à une amélioration significative de la situation des droits de la personne dans un pays où des criminels notoires siègent au Parlement en toute impunité et où l'on pratique la torture contre de très nombreux prisonniers.

*Amnistie Internationale* (AI) lançait en mars 2006 une campagne mondiale contre la torture et les mauvais traitements dans la « guerre contre le terrorisme ». Concernant l'Afghanistan, l'organisme écrivait notamment ceci :

> *(...) Depuis 2001, des milliers d'Afghans et un certain nombre de non Afghans ont été détenus arbitrairement, gardés au secret sans aucun contact avec le monde extérieur, et soumis à des actes de torture et à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants par des membres des forces armées étasuniennes ou de groupes armés agissant sous le contrôle des autorités étasuniennes.*
>
> *(...) Amnistie Internationale n'est au courant d'aucune enquête du gouvernement afghan concernant les cas de décès de prisonniers détenus par les États-Unis. L'organisation n'est également au courant d'aucune initiative prise par le gouvernement afghan en vue de mettre un terme à la pratique de la torture et des mauvais traitements par des personnes – notamment des membres de groupes armés afghans – qui agissent sous le contrôle des forces étasuniennes*[14].

Par ailleurs, le rapport 2006 de *Human Rights Watch* indique que ce sont les groupes alliés des États-Unis – aujourd'hui bien représentés au Parlement – qui sont principalement en cause dans les violations des droits de la personne :

> *Malgré la force grandissante de l'insurrection, la majorité des Afghans considèrent que ce sont les nombreux seigneurs de guerre régionaux qui sont la principale source de leur insécurité. Dans certaines régions éloignées, il n'y a toujours pas de structures ou d'activités gouvernementales, seulement des abus et des entreprises criminelles par des seigneurs de guerre, dont plusieurs ont été portés au pouvoir avec l'aide des États-Unis après la défaite des Talibans.*
>
> *Les affrontements armés entre factions rivales ont diminué en 2005, mais dans plusieurs régions, les seigneurs de guerre et leurs troupes continuent de pratiquer les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les enlèvements, l'extorsion, la torture, le meurtre, les assassinats extra-judiciaires de suspects, les déplacements forcés, et le viol des femmes, des filles et des garçons*[15].

Pour sa part, Malalaï Joya, dénonce la présence de ces criminels au Parlement même :

> *Plutôt que de se fier aux gens pour traduire en justice ces seigneurs de guerre criminels, le président Hamid Karzai leur donne des postes supérieurs. Par exemple, cette année, il a nommé treize anciens commandants, avec des liens à la contrebande de drogues, au crime organisé et aux milices illégales, à des de postes de hauts dirigeants au sein de la police.*[16]

En conclusion, sur le rapport entre cette guerre et l'avancement des droits de la personne, nous citerons Christine Delphy :

[14] Voir http://web.amnesty.org/library/Index/ENGASA110052006?open&of=ENG-2S4 (consulté le 29 novembre 2006, notre traduction).
[15] Voir http://www.hrw.org/english/docs/2006/01/18/afghan12266.htm (consulté le 29 novembre 2006, notre traduction).
[16] Malalaï Joya, op. cit.

*La guerre à des fins de contrôle et d'exploitation ne fera jamais avancer les droits humains. Car ces bombardements au nom de la civilisation ont aussi envoyé nombre de principes dont se réclame cette civilisation aux oubliettes. Les conventions de Genève, déclarées invalides par les alliés, d'abord complices des crimes du boucher de Mazar et des autres [17] et maintenant des manœuvres américaines. Les Etats-Unis inventent des nouvelles catégories pseudo-juridiques, les « combattants illégaux » de Guantanamo, qu'aucun droit, ni national, ni international, ni commun, ni de guerre, ne couvrirait ! Les libertés publiques, orgueil de nos démocraties, annulées ; le droit international, blessé à mort - le grand corps agonisant de l'ONU est là pour en témoigner. Seule une coopération vraie et pacifique entre les nations fera progresser les droits humains. Elle n'est pas à l'ordre du jour. A nous de l'y mettre. [18]*

## QUESTION 7 :
## La situation des femmes a-t-elle progressé ? Peut-on justifier l'occupation de l'Afghanistan par la nécessité de protéger les droits des femmes ?

**Faire la guerre pour libérer les femmes afghanes?** La préoccupation pour le sort réservé aux femmes sous les Talibans est invoquée *a posteriori* par les forces d'occupation pour justifier leurs bombardements, leur guerre et leur présence dans ce pays. *Le drapeau américain flotte au-dessus de notre ambassade à Kaboul (…) Et aujourd'hui les femmes de l'Afghanistan sont libres* a déclaré Georges W. Bush en janvier 2002, quelques semaines après que les bombardements de la « coalition contre le terrorisme » eurent chassé du pouvoir ces oppresseurs des femmes. *La coalition aurait fait la guerre pour libérer les Afghanes. (…) Curieuse justification, alors que les moudjahidins réinstallés au pouvoir par les alliés ne se comportent pas mieux que les Talibans.* [18]

L'organisation canadienne *Droits et Démocratie* écrivait au secrétaire d'État américain Colin Powell en mars 2003 à l'occasion de la Journée internationale des femmes : *(…) Le pouvoir des chefs de guerre menace la sécurité et la stabilité du pays tout entier, ainsi que les droits fondamentaux des femmes, qui continuent de pâtir sous l'effet des décrets discriminatoires qu'imposent encore les puissants seigneurs de guerre locaux et qui rappellent la répression exercée contre les femmes sous le régime taliban.* Dans un rapport publié en décembre 2002, *Human Rights Watch* rapportait une série de faits troublants qui amenait l'organisation à affirmer : *Les chefs de guerre ont remplacé les Talibans en adoptant des politiques similaires envers les femmes.*

### Quelques rappels historiques sur les motivations des « vainqueurs » envers les femmes ?

Peu d'États au monde ont à cœur le sort des femmes. *Les États-Unis n'ont que faire des droits des femmes, pas plus en Afghanistan qu'au Koweït, en Arabie saoudite ou ailleurs. Au contraire, ils ont sciemment et volontairement sacrifié les Afghanes à leurs intérêts. D'où*

[17] Robert Fisk, « We are the War Criminals Now », The Independent, Londres, 29 novembre 2000. Consulter aussi les sites de Human Rights Watch, www.hrw.org et d'Amnesty International, www.amnesty.org.
[18] Delphy, Christine. *Une guerre pour les femmes.* Le Monde diplomatique. Mars 2002 (voir http://www.monde-diplomatique.fr/2002/03/DELPHY/16220, consulté le 29 novembre 2006).

*Nous ne croyons pas que la situation générale des femmes puisse s'améliorer dans un pays où sévissent la guerre et l'occupation étrangère.*

*viennent, en effet, les moudjahidins? Dès 1978, avant même que l'armée soviétique n'envahisse le pays, les chefs de tribu et les autorités religieuses déclarent la guerre sainte contre le gouvernement marxiste de Nur Mohammed Taraki, qui force les filles à aller à l'école, interdit le lévirat*[19] *et la vente des femmes. Jamais il n'y eut autant de femmes médecins, professeures, avocates... qu'entre 1978 et 1992.*[20]

En finançant les moudjahidins contre « les communistes » locaux et soviétiques, les États-Unis ne s'arrêteront pas aux reculs des droits des femmes que la prise du pouvoir par les moudjahidins entraînera. Et même, une fois les communistes partis, pour mettre un terme à l'instabilité chronique de l'Afghanistan soumis aux violences entre seigneurs de guerre, il n'hésiteront pas à financer les Talibans, *fils spirituels de ces moudjahidins, aussi anticommunistes que leurs pères, mais encore plus fondamentalistes.*[21]

De 1996 à septembre 2001, sous les Talibans, les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN n'ont rien fait pour protéger les femmes afghanes : ce combat a été laissé aux femmes afghanes elles-mêmes, aux ONG et aux féministes du monde entier qui n'ont cessé de protester, d'en appeler à la communauté internationale et de développer des moyens, y compris clandestins, pour appuyer les femmes afghanes.

La surdité et la cécité ont perduré dans les grandes capitales jusqu'aux événements du 11 septembre 2001…et au refus obstiné des Talibans de livrer le pipeline trans-afghan aux intérêts étasuniens. Tout à coup, les Bush de ce monde ont entendu les femmes afghanes. Tout à coup, les yeux des dirigeants de « l'Axe du Bien » se sont ouverts sur les atrocités qu'elles vivaient... Et la coalition contre le terrorisme, États-Unis en tête, a monté un autre scénario de changement de la garde : refinancement des moudjahidins de l'Alliance du Nord contre les Talibans…Où sont les intérêts des femmes afghanes dans ce jeu cynique de chaise musicale?

## Qu'en est-il de la situation des femmes afghanes après cinq ans d'occupation ?

L'accès des jeunes filles à l'éducation et la participation des femmes à la vie politique sont souvent présentés comme des réalisations importantes de l'intervention étrangère en Afghanistan. Ces réalisations sont d'ailleurs ciblées par les Talibans et par d'autres forces afghanes qui s'opposent à cette intervention comme en témoignent les attaques et les incendies de nombreuses écoles. Notons aussi l'assassinat, le 25 septembre 2006, de Safia Ama Jan, militante féministe et directrice provinciale du ministère de la Condition féminine à Kandahar.

Certes, on ne peut nier certaines avancées, la situation sous les Talibans étant tellement horrible que chaque progrès, même minime, constitue un gain majeur. Ainsi, certaines d'entre elles, principalement à Kaboul, ont pu retourner à l'école, certaines ont trouvé des emplois dans les ONG, et quelques-unes ont pu troquer la burqa pour le tchador. Ainsi, la Constitution afghane reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes (art 22); les femmes forment plus de 25 % des députés au Parlement (un quota imposé par la Constitution); un groupe de travail sur la violence faite aux femmes a été créé par décret présidentiel après

[19] Obligation pour une veuve sans enfants d'épouser le frère de son mari défunt.
[20] Delphy, Christine, op. cit.
[21] Idem

une longue campagne du ministère de la Condition féminine et du *Fonds de développement des Nations Unies pour la femme* (UNIFEM), l'âge légal pour le mariage a été fixé à 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons, etc. Mais selon le rapport de l'organisation internationale *WOMANKIND Worldwide*[22] ces avancées …sont restées sur papier.

En effet, une observation rigoureuse de la situation démontre que le sort des femmes en Afghanistan demeure tout aussi problématique qu'il ne l'était sous les Talibans et que l'appareil mis en place par le nouveau gouvernement afghan contribue non seulement au renforcement du patriarcat dans la société afghane mais aussi au maintien des femmes sous le joug de la servitude. Ainsi, dans son rapport du 30 mai 2005 intitulé *Afghanistan: Women still under attack - a systematic failure to protect, Amnistie Internationale* (AI) écrit :

*Alors que les maris, frères et pères demeurent les principaux auteurs des violences au foyer, le contrôle social et le pouvoir qu'ils exercent ne cessent d'être renforcés par les autorités de l'État et les systèmes judiciaires informels.*

*(...) La violence contre les femmes est largement tolérée par la société et très répandue. Elle est tolérée aux plus hauts échelons du gouvernement et des instances judiciaires.. Les responsables de cette violence sont rarement poursuivis; et quand ils le sont, les accusés sont souvent exonérés ou condamnés à des peines minimes. L'impunité semble acquise pour ce type de violence. Les autorités enquêtent rarement concernant les plaintes d'attaques violentes, de viols, d'assassinats ou de suicides de femmes.* [23]

Plus récemment, le rapport de *WOMANKIND Worldwide* se révélait dévastateur pour les forces de l'OTAN, sensées rétablir la paix et la sécurité dans le pays et protéger les droits des femmes. Prenons acte des faits suivants.

La violence sous toutes ses formes est à la hausse :

- hausse des crimes d'honneur
- meurtres de travailleuses domestiques
- assauts contre des femmes travaillan dans le cadre des élections
- perpétuation de formes sévères de vio lence domestique
- trafic et prostitution
- hausse «astronomique» des auto-immolations
- fort pourcentage de mariages d'enfants
- rapt de jeunes filles
- absence de protection véritable contre le viol et les agressions sexuelles

Le rapport résume ainsi la situation:

(*...) Le degré réel de la violence que subissent les femmes n'a pas été rapporté par les média occidentaux, au moment même où l'intérêt (et donc le financement) pour l'Afghanistan commence à diminuer de façon régulière.*

• le ministère de la Condition féminine fonctionne à faible capacité et a peu d'influence sur le gouvernement; la plupart des programmes d'aide aux femmes n'auraient pas atteint leurs objectifs

• les besoins fondamentaux des filles et des femmes ne sont pas comblés : tels l'accès à l'eau potable, l'éducation, les services de santé, etc.

[22] WOMANKIND Worldwide, *Taking Stock Update : Afghan Women and Girls Five Years On, Octobre 2006* (voir http://www.un-instraw.org/revista/hypermail/alltickers/fr/att-0801/Afghan_Women___Girls_Five_Years_On-Womankind_Report.doc).

[23] Voir http://web.amnesty.org/library/index/engasa110072005 (notre traduction).

*Dire que la guerre est bénéfique pour les femmes afghanes revient à décider qu'il vaut mieux pour elles mourir sous les bombes, mourir de faim ou de froid, que de vivre sous les talibans. La mort plutôt que la servitude : ainsi en a décidé l'opinion occidentale… pour les femmes afghanes.*

• plus inquiétant encore, la situation sécuritaire, dans plusieurs provinces, est pire qu'elle ne l'était en 2001 sous les Talibans: *L'insécurité demeure de loin le plus grand défi auquel font face les femmes afghanes dans leur vie quotidienne. Et avec l'insécurité, vient la pauvreté, les deux se renforçant simultanément*.

• les femmes afghanes ne vivent pas dans un État de droit ce qui explique l'échec de la mise en place de standards internationaux en matière de droits des femmes. La tradition continue de dominer le système judiciaire, une situation que semble accepter le gouvernement en place.

Et le rapport de conclure : *(…) Il est impérieux que les média, les gouvernements donateurs, les organisations internationales et le gouvernement afghan reconnaissent l'absence de progrès dans le domaine des droits des femmes et agissent immédiatement dans des secteurs clés (l'éducation, le système juridique, les services de sécurité, la santé et les moyens de subsistance) pour transformer des droits sur papier* ***en droits effectifs***.

Dans le témoignage de Malalaï Joya, députée au parlement afghan, on retrouve les mêmes éléments particulièrement éclairants :

*Il faut que je vous dise que malheureusement, la situation désespérée du peuple afghan n'a pas changé. Lorsque le pays tout entier vit à l'ombre de l'arme à feu et des seigneurs de guerre, comment ses femmes peuvent-elles jouir des libertés les plus fondamentales? Contrairement à la propagande diffusée par certains médias dans l'Ouest, les hommes et les femmes en Afghanistan n'ont pas été « libérés » du tout.*

*(...) Chez les femmes afghanes, le taux de suicide est terriblement élevé. Selon un sondage récent effectué par UNIFEM, 65 % des 50 000 veuves à Kabul voient le suicide comme la seule issue pour s'échapper de la misère noire dans laquelle elles se trouvent. De plus, le sondage prouve que la majorité des femmes afghanes sont victimes de violence psychologique et sexuelle.*

*(...) Sous le régime des Talibans, le ministère du Vice et de la Vertu est devenu le symbole d'abus arbitraires, surtout aux dépens des femmes et des filles afghanes. Pourtant, aujourd'hui, le cabinet afghan a décidé encore une fois de rétablir ce ministère horrible plutôt que de se concentrer sur les besoins criants de la société afghane.*

*(...) Ceux qui défendent la justice sont menacés de mort. Le 7 mai, 2006, j'ai été agressée physiquement par deux députés au Parlement qui soutiennent les seigneurs de guerre et les drogues, parce que j'avais dit la vérité. J'avais parlé des crimes de l'Alliance du Nord. L'un d'entre eux a même crié : « Prostituée, prenez-la et violez-la! ».* [24]

[24] Malalaï Joya, op. cit.

## La guerre menée par les forces de l'OTAN en Afghanistan se justifie-t-elle au nom des droits des femmes?

**Non, nous ne le pensons pas**, car il ne s'agit pas simplement de changer de gouvernement mais de transformer profondément la société afghane pour arriver à une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes, et cela, aucune armée au monde ne peut y arriver.

**Nous ne croyons pas** que la situation générale des femmes puisse s'améliorer dans un pays où sévissent la guerre et l'occupation étrangère, où les soldats tirent sur tout ce qui bouge, femmes et enfants compris sous prétexte qu'un Taliban se cache derrière chaque civil, où les habitations modestes et les maigres moyens de subsistance des gens ordinaires sont souvent détruits par des opérations militaires « anti-insurrectionnelles » ou des campagnes brutales d'éradication des cultures de pavot.

**Nous pensons** que la présence des forces de l'OTAN contribue au contraire à mousser la popularité des Talibans, à en faire des héros aux yeux d'une partie de la population et à conforter une grande majorité d'hommes dans leur position de domination totale envers les femmes.

**Nous ne pensons pas** qu'il revient aux puissances occidentales d'imposer leur conception de la « libération » des femmes. Déjà les entreprises coloniales des pays européens au XIXe siècle se paraient des vertus de la libération des femmes (dévoilement forcé des femmes arabes en Algérie, interdiction du sati[25] en Inde) au nom de la mission civilisatrice de l'Occident. C'est la même médecine que l'on nous sert aujourd'hui.

**Nous pensons** que ce sont les femmes afghanes elles-mêmes qui se libéreront. Elles ont besoin de notre solidarité … pas de nos armes.

[25] Sati : en Inde, rite selon lequel une veuve devait s'immoler sur le bûcher funéraire de son mari, rite aboli en 1829.

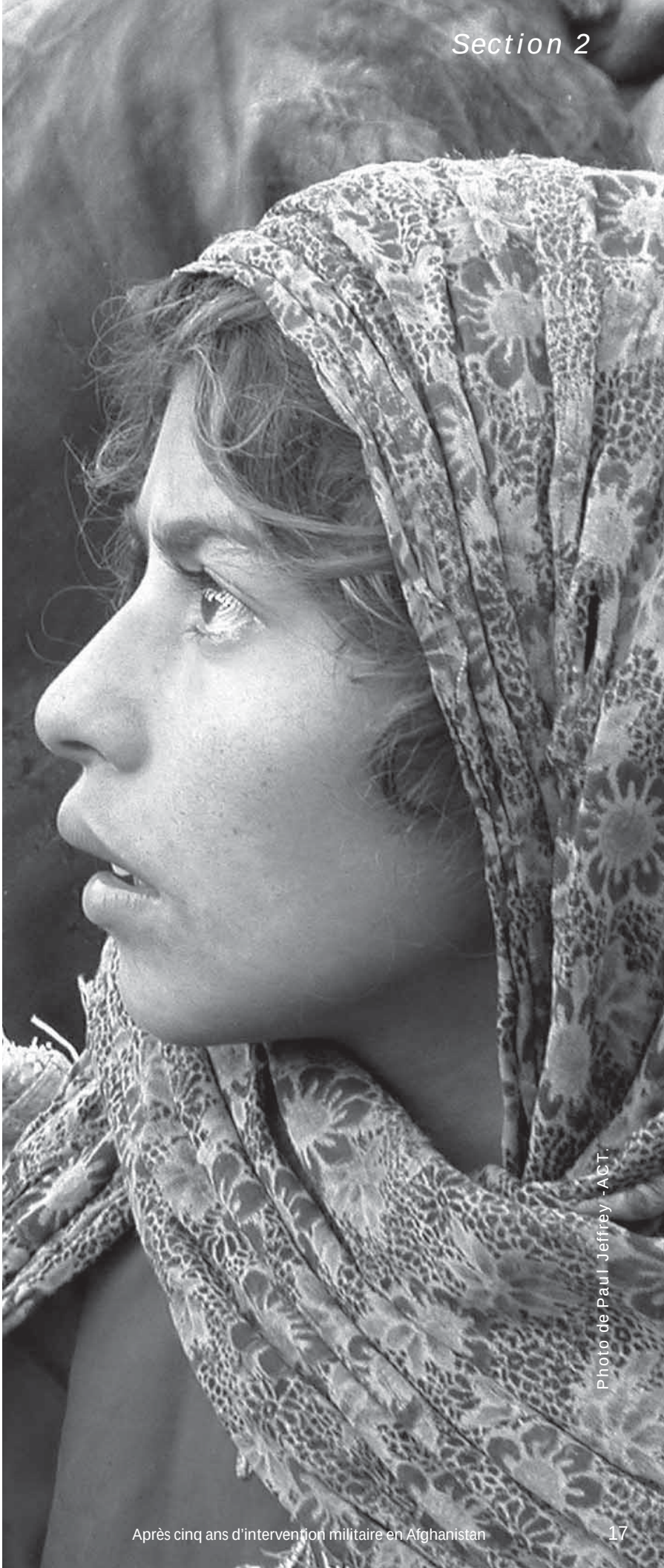

Photo de Paul Jeffrey -ACT.

*Pour l'instant, les femmes afghanes se trouvent sur les routes, sous les tentes, dans les camps, par millions : un million de réfugiés de plus qu'avant la guerre en dehors des frontières, et un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays lui-même. Beaucoup risquent de mourir.*

## Des voix féministes se sont déjà fait entendre contre les « guerres humanitaires » faites au nom des droits des femmes … écoutons-les !

Quand bien même les libertés seraient élargies, la guerre deviendrait-elle pour autant légitime? Quand il s'agit des droits humains, la question est toujours la même : qu'y a-t-il de pire que la guerre pour une population ? A quel moment devient-elle préférable ? Dire que la guerre est bénéfique pour les femmes afghanes revient à décider qu'il vaut mieux pour elles mourir sous les bombes, mourir de faim ou de froid, que de vivre sous les talibans. La mort plutôt que la servitude : ainsi en a décidé l'opinion occidentale... pour les femmes afghanes. Une décision qui aurait pu être héroïque, si les Occidentaux mettaient leurs vies dans la balance, et non celles des Afghanes.

La façon irresponsable dont est traité l'alibi de la « libération des femmes afghanes » illustre l'arrogance de l'Occident qui s'arroge le droit de disposer à sa guise de la vie des autres. Cela imprègne toute son attitude vis-à-vis des Afghanes, et plus généralement, l'attitude des dominants à l'égard des dominés.

Proposons une règle simple de morale internationale valable aussi pour les individus : nul n'a le droit de prendre des décisions, surtout héroïques, quand d'autres en paieront les conséquences. Seule la population qui supporte la guerre peut dire qu'elle vaut le coût. Or ici, celle qui a décidé la guerre ne la subit pas, et celle qui subit la guerre ne l'a pas décidée. Pour l'instant, les femmes afghanes se trouvent sur les routes, sous les tentes, dans les camps, par millions : un million de réfugiés de plus qu'avant la guerre en dehors des frontières, et un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays lui-même. [26] Beaucoup risquent de mourir. Sans aucune garantie que ce « sacrifice » leur vaudra des droits supplémentaires. Doit-on d'ailleurs parler de sacrifice, alors qu'elles ne l'ont pas choisi ?

La moindre des décences voudrait que les Alliés arrêtent de clamer qu'on leur fait endurer ces souffrances pour leur bien. Qu'ils s'abstiennent de prétendre que c'est au nom de leur liberté qu'on leur retire le droit de choisir leur sort, et même celui de vivre. On peut craindre au contraire que ce couplet ne devienne un tube; la liste est longue des pays auxquels la coalition des alliés contre le mal s'est promis de porter le bien par le fer. Et bien sûr, toute ressemblance avec des événements historiques passés, si passés qu'évoquer leur nom semble ringard, toute ressemblance donc avec les guerres coloniales est pure coïncidence.[27]

*Il faut que les décideurs canadiens sachent que les seigneurs de guerre de l'Alliance du Nord sont également responsables des circonstances désespérées du peuple afghan et du malheur qui sévit actuellement en Afghanistan. Je suis consciente des difficultés et des défis, et du risque de mourir aux mains des forces anti-démocratiques. Mais je me fie à mon peuple. Un jour ils pourraient me tuer, puisqu'ils ont des armes à feu, ils détiennent le pouvoir et ils ont l'appui du gouvernement américain, mais ils ne pourront jamais me réduire au silence ni cacher la vérité.* [27]

Malalaï Joya
9 septembre 2006

[26] Voir www.hcr.org et www.msf.org.
[27] Delphy, Christine, op. cit.

QUESTION 8 :

**L'Afghanistan est-il un pays plus stable et la sécurité de la population est-elle davantage assurée depuis 2001?**

La situation sécuritaire en Afghanistan est pire qu'elle ne l'a jamais été, avec un nombre grandissant de victimes civiles et un nombre nettement plus élevé d'attaques contre les troupes étrangères, dont les troupes canadiennes, relocalisées dans la province de Kandahar depuis février 2006.[28] Tous les observateurs sérieux s'entendent pour dire que la résistance est en hausse et utilise des tactiques nouvelles. L'influence des Talibans s'accroît dans le sud et le sud-est du pays et ils ont réussi à créer des alliances avec d'autres forces nationalistes et tribales qui en ont assez de l'occupation. Dans le reste du pays, les commandants militaires régionaux (seigneurs de guerre) ont consolidé leur emprise en détournant le processus politique à leur avantage et en contrôlant le commerce de la drogue. Loin d'être sur la voie de la « pacification », l'Afghanistan s'enfonce dans la guerre et le nombre de militaires étrangers, qui n'a jamais été aussi élevé, est également en hausse.[29]

Depuis le renversement des Talibans – qui avaient réussi à éradiquer la culture du pavot dans les zones sous leur contrôle – l'Afghanistan est redevenu le plus important fournisseur mondial d'opium illégal (90 % de la production mondiale selon l'ONU), de loin le secteur économique le plus florissant. Alors que les États-Unis sont alliés avec les barons de ce commerce au nord et au centre du pays, qui sont fortement représentés au parlement afghan, ils ont par ailleurs recours à une approche militaire brutale d'éradication de cette culture face aux paysans afghans du sud et du sud-est du pays qui tentent d'en vivre. Les résultats de cette campagne militaire sont désastreux : des milliers de déplacés dans 10 à 15 camps de réfugiés sont menacés de famine, dans les provinces de Helmand et de Kandahar, provoquant le ressentiment populaire contre les troupes étrangères et de nouveaux appuis à la résistance.

QUESTION 9 :

**L'intervention étrangère en Afghanistan permet-elle de combattre « le terrorisme » et de réduire le danger d'attentats contre le Canada?**

Avant de répondre directement à cette question, nous tenons à nous dissocier de l'emploi propagandiste qui est généralement fait du mot « terrorisme » dans le discours commun des politiciens et des média occidentaux. D'une part, nous ne croyons pas juste de qualifier automatiquement de « terrorisme » toute action de résistance armée à une occupation militaire étrangère, fusse-t-elle la nôtre. D'autre part, nous tenons aussi à nous dissocier de l'emploi sélectif de ce terme qui ne semble jamais s'appliquer aux opérations militaires de 'nos' propres armées. À nos yeux, les campagnes de bombardements nommées *Choc et stupeur*, les déversements de missiles, de bombes à fragmentation, de bombes au phosphore, de napalm et de munitions à l'uranium appauvri dans des zones résidentielles, les

[28] En date du 29 novembre 2006, sur les 44 militaires canadiens morts en Afghanistan depuis 2002, 36 sont morts au cours des neuf derniers mois.
[29] Il y a présentement environ 38 000 soldats étrangers en Afghanistan dont environ 20 000 des États-Unis. Quelques milliers de soldats étasuniens retirés sont à être remplacés par un nombre beaucoup plus grand de soldats d'autres pays de l'OTAN.

«dommages collatéraux» qui font dix, voire cent fois plus de victimes civiles que les tragiques attentats de New York, de Madrid et de Londres sont tout autant du « terrorisme ».

Une fois cette distinction faite, nous croyons que l'impact des occupations militaires étrangères, tant en Afghanistan qu'en Irak, est exactement le contraire de celui qu'on dit rechercher.

En effet, la brutalité qui caractérise quasi-inévitablement ces interventions ne peut avoir d'autre résultat que de faire monter la colère et la haine de la population face aux troupes étrangères, conduisant plus de personnes à joindre les rangs de la résistance et à mener ou à appuyer des actions contre les forces occupantes. Cette logique implacable n'échappe d'ailleurs pas aux responsables militaires eux-mêmes tel qu'en témoigne cette citation du Major-Général canadien Andrew Leslie qui tentait ainsi d'expliquer que l'intervention militaire du Canada en Afghanistan pourrait durer vingt ans: « *chaque fois que vous tuez un jeune homme en colère de l'autre côté de l'océan, vous en créez quinze de plus qui viendront s'en prendre à vous*»... L'étonnante déclaration[30] du Chef d'État-major britannique, le général Richard Dannatt, à l'effet que la présence des militaires britanniques en Irak, loin d'aider à régler les problèmes de sécurité, ne faisait que les exacerber va tout à fait dans le même sens.

Au plan idéologique, l'occupation militaire étrangère favorise plutôt le renforcement des idéologies intégristes, comme on le constate tant en Afghanistan qu'en Irak. Et en ce qui concerne de possibles attentats terroristes contre le Canada, l'effet de l'intervention militaire canadienne en Afghanistan est plutôt d'en accroître la probabilité. C'est d'ailleurs l'opinion de la majorité de la population canadienne, selon les sondages, et même celle du *Service canadien du renseignement de sécurité* (SCRS) :

> *Pour terminer, il est bon de se rappeler que le Canada a été carrément mentionné par Oussama Ben Laden comme figurant parmi les 'cibles désignées' des actes terroristes en raison de notre rôle en Afghanistan dans la foulée du 11 septembre.* [31]

[30] au cours d'une entrevue au *Daily News*, le 12 octobre 2006.
[31] Exposé du Directeur du SCRS, M. Jim Dudd, pour le sous-comité de la sécurité publique et nationale, 22 février 2005. Voir http://www.csis-scrs.gc.ca/fr/newsroom/speeches/speech22022005.asp (consulté le 29 novembre 2006).

# La vraie raison de la guerre: l'expansion de l'empire étasunien

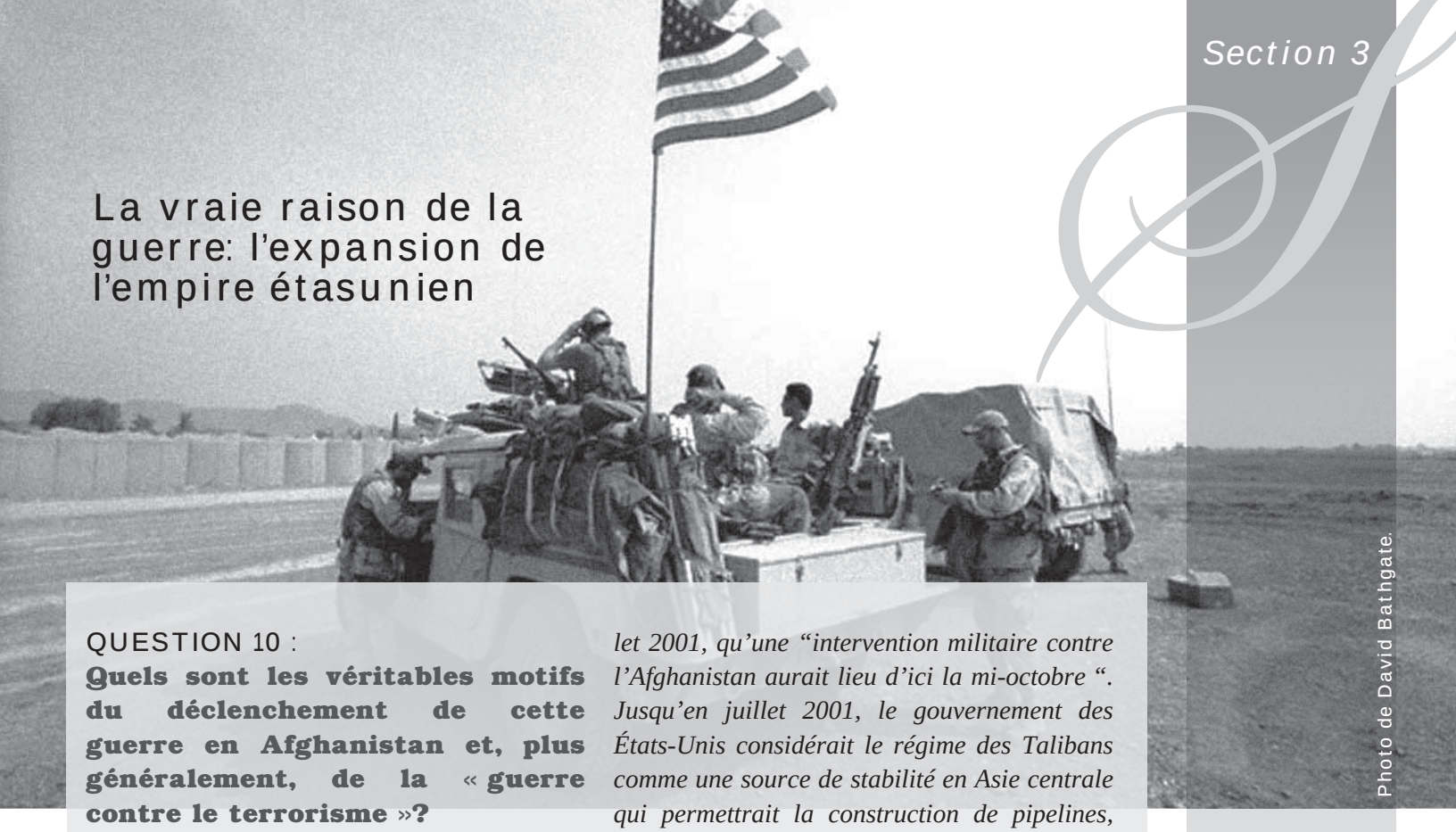

Photo de David Bathgate.

QUESTION 10 :

**Quels sont les véritables motifs du déclenchement de cette guerre en Afghanistan et, plus généralement, de la « guerre contre le terrorisme »?**

La guerre en Afghanistan visait des objectifs immédiats et des objectifs stratégiques.

• **objectifs immédiats :** renverser un gouvernement hostile aux É.-U. et mettre en place un gouvernement afghan favorable aux intérêts étasuniens dans la région.

Les Talibans refusaient notamment d'octroyer à des intérêts étasuniens – la compagnie UNOCAL, dont le président Hamid Karzai avait déjà été un consultant – la construction du pipeline trans-afghan devant transporter le gaz naturel du Turkménistan vers le Pakistan. Selon Michael Meacher, ex-ministre britannique de l'environnement dans le gouvernement Blair de mai 1997 à juin 2003, les États-Unis envisageaient déjà une intervention militaire contre l'Afghanistan avant le 11 septembre 2001 :

*La BBC rapportait (le 18 septembre 2001) que Niaz Niak, ancien secrétaire aux Affaires étrangères du Pakistan, s'était fait confier par des hauts responsables du gouvernement étasunien, lors d'une rencontre à Berlin à la mi-juillet 2001, qu'une "intervention militaire contre l'Afghanistan aurait lieu d'ici la mi-octobre ". Jusqu'en juillet 2001, le gouvernement des États-Unis considérait le régime des Talibans comme une source de stabilité en Asie centrale qui permettrait la construction de pipelines, traversant l'Afghanistan et le Pakistan, pour amener le pétrole et le gaz naturel du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan vers l'Océan indien. Mais, face au refus des Talibans d'accepter les conditions des États-Unis, les représentants étasuniens leur ont dit: 'ou bien vous acceptez notre offre d'un tapis d'or, ou bien nous vous enterrons sous un tapis de bombes' (Inter Press Service, 15 novembre, 2001).* [32]

Le 27 décembre 2002, une entente est finalement signée entre Hamid Karzai et des représentants des gouvernements turkmène et pakistanais : un projet de 3,2 milliards de dollars...

• **objectifs stratégiques :** installer non seulement en Afghanistan, mais dans plusieurs autres pays d'Asie centrale des bases militaires étasuniennes d'où les États-Unis pourront « projeter leur force » dans toute cette région, jadis la chasse gardée de l'URSS et située dans l'arrière-cour de la Chine... En ce moment, par exemple, alors que le ton de l'administration Bush monte face à l'Iran, l'armée étasunienne

[32] Michael Meacher, *This War on Terrorism is Bogus*, The Guardian, 6 septembre 2003 (notre traduction). Voir http://www.guardian.co.uk/comment/story/0,,1036571,00.html. Voir aussi l'article de George Arney de la BBC http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/1550366.stm et celui de Julio Godoy d'Inter Press Service http://www.commondreams.org/headlines01/1115-06.htm (consultés le 29 novembre 2006).

peut compter sur des bases militaires de chaque côté de l'Iran...

En ce qui concerne la « guerre contre le terrorisme » plus généralement, nous en comprenons ainsi les grandes lignes [33] :

• suite à la fin de la guerre froide, les ressources naturelles et les marchés des régions du globe qui étaient auparavant sous le contrôle ou l'influence de l'URSS deviennent maintenant 'ouvertes' à la convoitise des grandes forces économiques du monde : USA, Europe, Japon, Chine, avec la Russie qui cherche quand même à préserver ce qu'elle peut...

• La compétition sur le strict plan économique est féroce et les États-Unis ne sont pas assurés de l'emporter sur ce terrain. Par ailleurs, la supériorité étasunienne sur le plan militaire est absolument incontestable et sans rivale; la tentation est ainsi très forte d'aller chercher par la force des armes ce que la seule compétition économique ne leur permettrait pas toujours de gagner. Le pétrole irakien étant l'exemple majeur de la dernière période.

• Les idéologues néo-conservateurs du *Project for a New American Century* ont clairement pressenti le rôle clé de la suprématie militaire étasunienne pour la réalisation de leur *projet*. Dans *Rebuilding America's Defenses*[34], ils ont indiqué que les États-Unis devraient accroître de façon spectaculaire leurs dépenses militaires pour rendre leur avance insurmontable sur ce plan; se placer ainsi dans la position de mener parallèlement plusieurs fronts de guerre majeurs, etc. Le seul problème : à défaut d'un nouveau Pearl Harbour, la population étasunienne ne serait jamais prête à accepter un détournement aussi majeur de ressources vers le secteur militaire. Surviennent alors les attentats du 11 septembre qui constitueront le prétexte idéal pour gonfler les dépenses militaires de façon incroyable pour être en mesure de mener la « guerre sans fin » contre les forces de l'Axe du Mal.

• Cette guerre bien réelle, dans laquelle nos gouvernement engouffrent de plus en plus de ressources publiques, s'accompagne de tout un train de mesures et de lois, dites sécuritaires ou anti-terroristes, qui portent gravement atteinte aux libertés civiles et remettent en question des principes de justice fondamentale tels la présomption d'innocence, le droit à un procès juste et équitable, l'interdiction de la torture, etc. [35]

• Elle se mène aussi sur le terrain du langage, créant de nouvelles expressions pour tenter de justifier ses violations flagrantes du droit international, des libertés civiles et des principes de justice fondamentale : 'guerre préventive', 'combattant ennemi', 'islamo-fascisme', etc. Dans le but de faire oublier à notre population que cette guerre tue et blesse un grand nombre de civils qui ne sont pas partie prenante aux combats, les compte-rendu officiels des opérations militaires ne font état que de « terroristes», d'« insurgés » ou de « Talibans » tués. En Afghanistan, d'emblée, tout mort est « un Taliban »...

Bref, la « guerre contre le terrorisme » est l'écran de fumée qui sert à camoufler la poussée ultime d'expansion de l'empire étasunien dans le monde, principalement par la force des armes. La guerre en Afghanistan a été le coup d'envoi officiel de cette « guerre sans fin » et ne devrait certainement pas en être dissociée dans nos analyses.

[33] Nous référons les lecteurs et lectrices qui voudraient connaître davantage les points de vue du Collectif Échec à la guerre sur cette vaste question à des documents publiés antérieurement : *La guerre contre le terrorisme : une arme de destruction massive*, mars 2004 ( http://www.echecalaguerre.org/publications.htm ); et aussi *Appel à la société québécoise et canadienne : Rejetons le partenariat militaire avec les États-Unis*, septembre 2005 (http://www.echecalaguerre.org/docs/declaration_0606_f.pdf ).

[34] Voir http://www.newamericancentury.org/RebuildingAmericasDefenses.pdf.

[35] Voir à ce sujet les publications de la Ligue des droits et libertés : http://www.liguedesdroits.ca/.

CanadianAlly.com

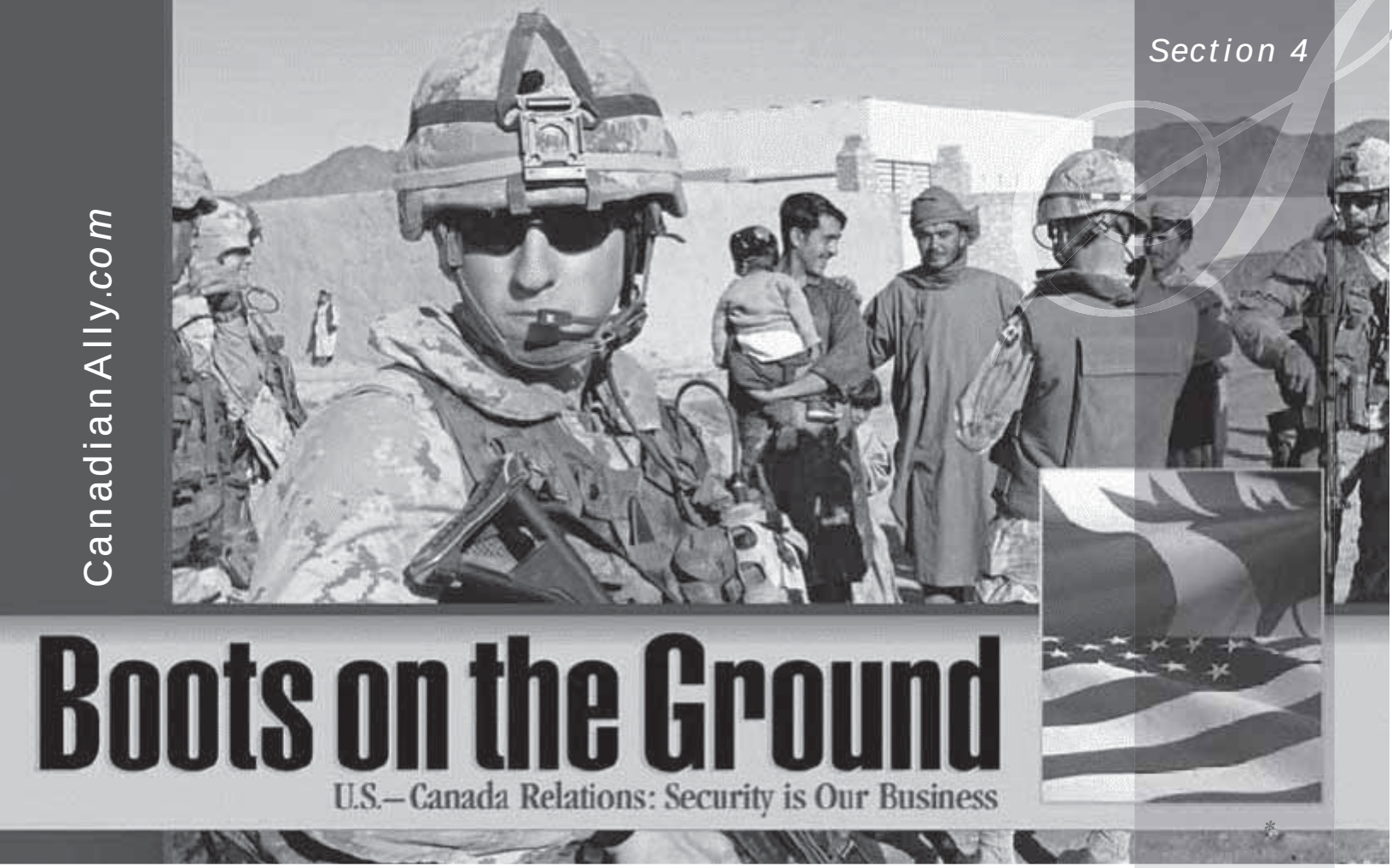


## L'intervention canadienne en Afghanistan et dans la « guerre contre le terrorisme »

QUESTION 11 :

**Quelle a été la participation canadienne à cette guerre depuis le début ?**

Depuis octobre 2001, la participation canadienne à la guerre en Afghanistan et à la « guerre contre le terrorisme » a été plus importante – et souvent plus offensive – que ne le soupçonne la majorité des gens. Elle a pris la forme d'une participation à diverses missions ou opérations : Apollo, Altair, Sirius, Athena, Archer, Argus et quelques autres. Selon des informations disponibles sur le site des *Forces armées canadiennes* (FAC), « depuis octobre 2001, le Canada a déployé 22 navires de guerre et plus de 18 000 membres de la Marine, de l'Armée de terre et de la Force aérienne dans le cadre de la campagne internationale contre le terrorisme ». L'Institut Polaris d'Ottawa a estimé que le Canada a dépensé environ 4,1 milliards de dollars pour l'ensemble de ces opérations jusqu'à maintenant. Voici quelques détails concernant les plus importantes opérations (Apollo, Athéna, Archer, Force opérationnelle Afghanistan) auxquelles les FAC ont participé :

• **Opération Apollo** (octobre 2001 à décembre 2003) : Environ trois semaines après les attentats du 11 septembre 2001, le 4 octobre 2001, l'article 5 du Traité de Washington est invoqué, « en vertu duquel toute attaque contre

* Un panneau publicitaires les plus visibles affiché à la station Pentagone du métro de Washington au cours des derniers mois montrait des soldats canadiens en Afghanistan. « Des bottes sur le terrain », annonçait-il en poursuivant: « Relations États-Unis-Canada: la sécurité est notre affaire. »

*Depuis octobre 2001, le Canada a déployé 22 navires de guerre et plus de 18 000 membres de la Marine, de l'Armée de terre et de la Force aérienne dans le cadre de la campagne internationale contre le terrorisme.*

un pays de l'OTAN lancée de l'extérieur de ce pays est interprétée comme une attaque contre toutes les nations de l'OTAN ». Trois jours plus tard, l'opération Apollo est établie en appui à l'opération étasunienne *Liberté immuable* (*Enduring Freedom*). Le Canada y engage un nombre important de forces navales, aériennes et terrestres.

**Au niveau de la marine**, plusieurs frégates canadiennes sont déployées dans le Golfe arabo-persique pour des périodes de 6 mois; au plus fort de la mission en janvier 2002, le « Groupe opérationnel naval du Canada comptait six navires de combat et environ 1 500 membres de la Marine ». En février 2003, le Canada a même pris la tête de la force navale internationale dans le Golfe arabo-persique.

**Au niveau de l'aviation**, il s'agit de détachement de transport aérien stratégique et tactique, de patrouille à long rayon d'action et de détachements d'hélicoptères, le plus souvent en lien avec le déploiement naval.

**Pour les forces terrestres**, il s'est agi principalement du déploiement à Kandahar, pendant les six premiers mois de l'année 2002, d'environ 750 soldats du *Groupement tactique du 3e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry* (3 PPCLI) » pour des tâches « allant de la sécurité aéroportuaire au combat » auprès de la *187th Brigade Combat Team* étasunienne. À ce sujet, lors de son témoignage au Sénat le 19 novembre 2002, le lieutenant-colonel Pat Stogran, ancien commandant de ce Groupement tactique déclarait notamment :

> *En plus d'assurer la défense de l'aérodrome de Kandahar, nous avons participé à trois opérations offensives à grande échelle mettant à contribution une force de la taille d'un bataillon à la poursuite d'Al-Qaïda. L'une de ces opérations a correspondu au premier assaut aérien de combat de l'histoire de l'armée canadienne dans la vallée de Sha I Kot, en mars 2002. Des sous-éléments du Groupement tactique ont aussi mené de nombreuses opérations offensives et défensives de moindre envergure.* [36]

Les soldats canadiens sont rentrés au Canada de façon coordonnée « avec la rotation prévue des troupes américaines, ce qui a permis d'utiliser les ressources de transport aérien des États-Unis ». À noter que les membres des FAC affectés à l'Opération Apollo relevaient du commandant de la *Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Est* (FOICASO), dont le quartier général est l'*Élément de commandement national du Canada* (ECN), qui compte une quarantaine de membres et se trouve alors... avec le *U.S. Central Command* (CENTCOM) à la base aérienne MacDill, en Floride !

• **Opération Athéna** (août 2003 à novembre 2005) : déploiement d'un important contingent à Kaboul – cinq rotations successives de six mois, impliquant un total de 6 000 soldats – dans le cadre de la *Force internationale d'assistance à la sécurité* (FIAS) placée sous l'autorité de l'OTAN. De février à août 2004, c'est d'ailleurs Rick Hillier, maintenant Chef d'État-major interarmées du Canada, qui assure le commandement de la FIAS, qui comptait alors 6 500 militaires de 35 pays, le plus important contingent étant constitué de 2 000 soldats canadiens. Il est important de se rappeler que cet important déploiement militaire canadien

[36] Voir http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/senate/deb-f/018db_2002-11-19-F.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2 (consulté le 29 novembre 2006).

avait été annoncé en février 2003, alors que les États-Unis s'apprêtaient à lancer leur guerre contre l'Irak. Comme pour compenser le fait que le premier ministre Jean Chrétien allait bientôt annoncer que le Canada ne participerait pas à l'invasion de l'Irak, en apportant un appui important aux États-Unis sur un autre front de guerre. Le 29 novembre 2005, les dernières ressources matérielles canadiennes à Kaboul sont transférées à Kandahar et le *Camp Julien* est officiellement remis au ministère afghan de la Défense.

• **Opération Archer** et **Force opérationnelle Afghanistan** (février 2006 – ) : Du mois de février 2006 jusqu'au 31 juillet 2006, dans le cadre de l'opération Archer, plus de 2 000 militaires des FAC ont été déployés au sud de l'Afghanistan, dans la région de Kandahar, où ils étaient à nouveau sous la direction de l'opération étasunienne *Liberté immuable* (*Enduring Freedom*), comme c'était le cas dans l'Opération Apollo. Cependant la FIAS, qui avait au départ pour mission d'assurer la sécurité seulement dans la région de Kaboul, a graduellement vu s'élargir sa zone de responsabilité pour englober 13 provinces du Nord, de l'Ouest et maintenant du Sud de l'Afghanistan. Depuis la fin juillet 2006, les 2 300 soldats canadiens sont donc à nouveau revenus sous le commandement de la FIAS. Ce changement dans la structure de commandement – de *Liberté immuable* à la FIAS – ne semble modifier en rien le rôle de combat direct qui est maintenant la tâche principale des militaires canadiens dans la région de Kandahar. En septembre 2006, l'OTAN appelait les pays membres à accroître leurs effectifs au sein de la FIAS et le Canada a annoncé qu'il enverrait 125 soldats de plus (de la base de Valcartier, au Québec, d'où proviendront par ailleurs la majorité des soldats qui seront déployés à l'été 2007).

## QUESTION 12 :
## La participation du Canada n'a-t-elle pas été constructive tant qu'elle s'est située dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN, autorisée par le Conseil de sécurité ?

Le mandat de la FIAS, jusqu'à ce qu'il soit étendu aux provinces du Sud, dont Kandahar et Helmand, était essentiellement un mandat de « stabilisation » et de « sécurité » qui ne comportait pas de volet de lutte « anti-insurrectionnelle », de débusquage et d'affrontement avec des forces d'opposition armées, Talibans ou autres. Les fonctions des militaires canadiens étaient alors surtout de type policier (patrouille, formation des forces afghanes de sécurité, etc.). Et ce n'est qu'à partir du début de l'année 2006, alors que les troupes canadiennes se sont déployées dans le Sud de l'Afghanistan directement sous le commandement de l'Opération étasunienne *Liberté immuable*, que leur rôle est devenu ouvertement offensif. [37]

Face à l'augmentation du nombre de victimes parmi les soldats canadiens et aux préoccupations exprimées par la population, plusieurs voix, tant au Canada qu'à l'étranger, ont mis la nouvelle situation essentiellement sur le compte

[37] Si cette affirmation est vraie pour la plupart des effectifs militaires canadiens en Afghanistan, la plupart du temps, il reste qu'une partie de l'intervention canadienne a été nettement offensive... et secrète. Notamment une partie de la mission Apollo, mentionnée à la question précédente. Mais il y a plus. En effet, la Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2), l'unité des forces d'opérations spéciales des FAC, a été envoyée en Afghanistan peu après les attentats du 11 septembre 2001. Elle a notamment participé à une attaque à Tora Bora en décembre 2002 et transféré des prisonniers aux forces étasuniennes à plus d'une reprise.

du changement de commandement. Elles ont alors appelé à ce que l'intervention canadienne revienne sous l'autorité de la FIAS et que l'OTAN assume le commandement des opérations dans le Sud de l'Afghanistan. Ces analystes, qui opposent les deux types de mandat – « anti-insurrectionnel » vs « de stabilisation et de sécurité » – en font simplement une question d'approches différentes. Il y aurait d'un côté une approche étasunienne, brutale et vouée à la faillite; et d'un autre côté une approche, européenne et canadienne, moins agressive, davantage axée sur l'aide et le développement et porteuse de succès. Sans appeler au retrait des troupes canadiennes, ces analystes souhaitent un retour à leur ancien mandat.

Ce point de vue a vite été contredit par la réalité en ce qui concerne la question du commandement des opérations. En effet, à l'été 2006, le commandement est passé de l'Opération *Liberté immuable* à la FIAS, sans que le mandat des troupes canadiennes et leurs opérations de guerre ouverte dans la région de Kandahar n'en soit modifié. C'est d'ailleurs ce qu'avait prédit aux Communes le ministre conservateur de la Défense, Gordon O'Connor.

De plus, les méthodes différentes appliquées au départ au Centre et au Nord de l'Afghanistan, et notamment à Kaboul, ne sont pas tant le résultat d'approches que de contextes différents. À Kaboul, le gouvernement d'Hamid Karzaï et les forces étrangères ont longtemps rencontré peu de résistance, ce qui n'est pas le cas dans le sud du pays. Les tâches et les méthodes y étaient donc différentes, davantage « constabulaires » qu'« anti-insurrectionnelles ». À mesure que la résistance augmentera à Kaboul – et cela a

Photo prise lors d'un exercise militaire des Forces armées canadiennes à Vancouver, en janvier 2007

déjà commencé – les méthodes brutales et aveugles reprendront là aussi, car c'est là l'évolution 'normale' des occupations militaires étrangères. D'ailleurs, pour les apologistes de l'agenda guerrier des États-Unis, il n'existe aucune opposition, mais plutôt une complémentarité, entre ces deux « approches ». En effet, parmi les quatre grands défis à relever qu'identifie le *Project for a New American Century* (PNAC) dans *Rebuilding America's Defenses*, il y a d'abord la capacité de mener simultanément plusieurs guerres importantes ; mais il y a aussi la nécessité d'assumer les « tâches constabulaires » qui découlent de ces guerres. Le rôle de l'OTAN en Afghanistan s'était d'abord limité à ces tâches, mais il semble bien que tel ne soit plus le cas maintenant.

Troisièmement, la distinction que font certains analystes entre les motivations et les méthodes des États-Unis et celles de l'OTAN nous semble trompeuse. En effet, l'intervention de l'OTAN en Afghanistan est placée sous le commandement du « Commandant suprême des forces alliées en Europe », qui est traditionnellement désigné par les États-Unis.

Ce commandement a pour mission de soutenir l'atteinte des objectifs des États-Unis dans 93 pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient. Jusqu'à récemment, ce « commandant suprême » était le général James L. Jones, du corps des Marines, qui avait notamment dirigé des opérations au Viêt-Nam, en Bosnie et en Irak. Son successeur désigné est le général Bantz Craddock, qui a été le principal assistant militaire du secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, de 2002 à 2004, avant d'être nommé Chef du Commandement du SUD (Caraïbes et Amérique latine) de l'armée étasunienne. À ce titre, il supervisait la prison de Guantanamo Bay, qu'il a toujours défendue contre les critiques.

Finalement, tel que nous l'avons indiqué en réponse à la question 3, nous considérons que le *Conseil de sécurité* n'a pas respecté la *Charte des Nations Unies* en entérinant les faits accomplis de l'intervention étasunienne en Afghanistan et en ne dénonçant pas cette guerre. L'autorisation de la mise en place de la FIAS et de sa direction par l'OTAN font partie de cette capitulation.

*Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur minoritaire a annoncé des dépenses militaires de 5,3 milliards de dollars en sus des 12,8 milliards du gouvernement libéral, annoncés en 2005.*

### QUESTION 13 :
### Le changement de mandat des Forces armées canadiennes en Afghanistan est-il le résultat de l'élection d'un gouvernement conservateur à Ottawa?

Non. Le déplacement de la mission des troupes canadiennes de Kaboul à Kandahar avait été décidé par le gouvernement libéral de Paul Martin.

De façon plus générale, le changement important du rôle international de l'armée canadienne et son intégration de plus en plus grande à l'armée et aux opérations offensives étasuniennes dans le monde s'est effectué progressivement, depuis une quinzaine d'années. Il s'est accompli sans débat public, en grande partie à l'insu de la population. Il s'est accéléré après les attentats du 11 septembre, mais il n'a été officialisé qu'en 2005, avec le nouvel *Énoncé de politique internationale* (EPI) du gouvernement Martin, dont la nouvelle approche « 3D », liant diplomatie, défense et développement, marque

*À travers le monde, il y a aujourd'hui de 6 à 7 fois plus de casques bleus qu'il y a quinze ans, alors que le Canada en fournit 20 fois moins !*

le virage militariste de la politique étrangère canadienne[38]. Par la suite, le gouvernement minoritaire conservateur a bien sûr renchéri sur cette orientation et c'est sous son mandat que le résultat de cette évolution est devenu évident. Mais il n'en est pas l'instigateur.

- Même si cela peut sembler paradoxal, le rôle de l'armée canadienne à l'étranger est devenu de plus en plus guerrier depuis la fin de la guerre froide :

o participation quasi-secrète de l'aviation canadienne aux deux dernières semaines de bombardements de la « Guerre du Golfe » en 1991;

o participation ouverte de la marine canadienne au blocus maritime de l'Irak [39];
o participation à l'intervention en Somalie, où des soldats canadiens ont même torturé à mort un jeune Somalien;

o participation de l'aviation canadienne aux 78 jours de bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999;

o participation aux bombardements et aux forces d'invasion terrestre de l'Afghanistan en 2001.

Sans l'articuler dans une doctrine, le Canada a donc généralement choisi, au cours des quinze dernières années, de collaborer aux avancées militaires de l'unique super-puissance.

- Avec la fin de la guerre froide, les budgets militaires ont d'abord été réduits jusqu'en 1998-1999, avant que ne s'amorce une remontée rapide[40] à la faveur des récriminations des milieux militaires, politiques et économiques : « notre armée » n'a plus les moyens de jouer « son rôle », entendait-on, sans bien sûr que ce rôle, en pleine mutation, ne soit discuté.

- En 2005, le gouvernement libéral de Paul Martin annonce la plus importante augmentation du budget militaire canadien depuis la Deuxième Guerre Mondiale : une augmentation de 12,8 milliards de dollars sur 5 ans. La même année, le nouvel *Énoncé de politique internationale* (EPI) du gouvernement Martin indique que cet argent ira prioritairement à accroître les forces régulières de 5 000 membres et les forces de réserve de 3 000 membres et à acheter divers équipements en vue de doubler la capacité d'intervention rapide de l'armée canadienne à l'étranger.[41] En juillet 2005, on annonçait que les troupes canadiennes en Afghanistan seraient déplacées de Kaboul à Kandahar, et qu'en février 2006, 1 400 soldats supplémentaires seraient envoyés dans cette zone. Une nouvelle accompagnée de déclarations du nouveau Chef d'état-major de la Défense, Rick Hillier, se réjouissant de pouvoir pourchasser ces « ordures » terroristes et de voir enfin l'armée canadienne jouer son vrai rôle « d'être capable de tuer des gens ».

[38] Voir http://www.itcan-cican.gc.ca/ips/menu-fr.asp
[39] partie prenante des pires sanctions jamais imposées par les Nations Unies qui furent responsables de la mort de plus d'un million de personnes en Irak, en majorité des enfants.
[40] Le budget principal de 1998-1999, fixé à 9,4 milliards de dollars mais dépassé de 9,3%, a représenté le point minimum de cette décroissance. Le budget militaire est présentement d'environ 15 milliards de dollars.
[41] Pour plus de détails, voir *Appel à la société québécoise et canadienne: rejetons le partenariat militaire avec les États-Unis* (http://www.echecalaguerre.org/Declaration.htm).

- Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur minoritaire a annoncé des dépenses militaires de 5,3 milliards de dollars en sus des 12,8 milliards du gouvernement libéral, annoncés en 2005. L'objectif est maintenant de recruter 13 000 membres additionnels pour la force régulière et 10 000 membres additionnels pour la force de réserve. Par ailleurs, en 2006, le Comité permanent du Sénat sur la sécurité nationale et la défense – majoritairement composé de sénateurs libéraux – recommandait de pratiquement doubler le budget militaire canadien pour le faire passer à 25 ou même 35 milliards de dollars par année!

- Ce n'est que récemment que la population canadienne a pris conscience d'un changement important du rôle de l'armée canadienne à l'étranger, mais ce changement est encore plus profond que la plupart des gens ne le soupçonne. Ainsi, au 31 août 1991, 1 149 militaires canadiens participaient à des missions officielles de maintien de la paix de l'ONU dans le monde; cela représentait 10,6 % du total de 10 801 casques bleus alors déployés dans 11 missions différentes. Quinze années plus tard, au 31 août 2006, seulement 56 militaires canadiens participent à de telles missions, ce qui ne représente plus que 0,08 % des 66 786 casques bleus déployés dans 16 missions différentes, pendant que la demande internationale ne cesse de s'accroître.[42] En résumé, il y a aujourd'hui de 6 à 7 fois plus de casques bleus qu'il y a quinze ans, alors que le Canada en fournit 20 fois moins!

- Ce changement du rôle de l'armée canadienne dans le monde, cette participation plus fréquente à des guerres aux côtés de l'armée étasunienne, s'accompagnent d'une intégration de plus en plus profonde de l'armée canadienne à l'armée étasunienne. Tant au niveau du matériel, qu'au niveau des entraînements militaires et du commandement militaire. À tel point que même lorsque le gouvernement Chrétien décide que le Canada « ne participera pas » à la guerre en Irak, des militaires canadiens sont étroitement associés à la planification de cette guerre au *Central Command* étasunien à la base McDill, en Floride, puis au Qatar; et qu'en 2004, le brigadier général canadien Walt Natynczyk a été le deuxième en commandement de toutes les troupes d'occupation des États-Unis en Irak.

*Dans le but de faire oublier à notre population que cette guerre tue et blesse un grand nombre de civils qui ne sont pas partie prenante aux combats, les comptes-rendus officiels des opérations militaires ne font état que de « terroristes », d'« insurgés » ou de « Talibans » tués. En Afghanistan, d'emblée, tout mort est « un Taliban »…*

[42] Ces données sont tirées de Steven Staples, *MARCHING ORDERS : How Canada abandoned peacekeeping – and why the UN needs us now more than ever*, rapport commandé par le Conseil des Canadiens, octobre 2006.

QUESTION 14 :

## Au-delà de la propagande gouvernementale, quels sont les motifs véritables de la participation canadienne à la guerre en Afghanistan?

L'armée canadienne a été lancée dans cette guerre sans débat public et sans débat parlementaire. Selon nous, cette décision initiale ainsi que celle d'accroître ensuite le rôle de l'armée canadienne en Afghanistan reposent sur des enjeux de deux ordres, d'importance inégale : principalement, l'approfondissement progressif du partenariat économique, idéologique et militaire avec les États-Unis; secondairement, les bénéfices immédiats que peuvent en tirer un certain nombre d'entreprises au Canada.

### Intensification du partenariat Canada-États-Unis

Rappelons que suite à la fin de la guerre froide, les États-Unis se lançaient en guerre contre l'Irak (1991) et proclamaient l'avènement d'un « nouvel ordre mondial ». Un ordre caractérisé par l'apologie de la mondialisation néolibérale et par une politique étrangère plus guerrière. Les pressions s'accroissent alors sur les pays alliés pour qu'ils adoptent la même « analyse » des dangers et participent aux avancées militaires étasuniennes. Nous avons présenté, en réponse à la question précédente, les grandes lignes de la transformation progressive de la politique étrangère canadienne et du rôle de l'armée canadienne en ce sens. Des transformations opérées, elles aussi, sans débat public.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, George W. Bush déclare « vous êtes avec nous ou vous êtes avec les terroristes ». Les pressions deviennent beaucoup plus fortes et les enjeux plus grands. Ainsi, l'ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Celluci, a révélé que la seule directive qu'il avait reçue, lors de son entrée en fonction en 2001, était de faire en sorte que les dépenses militaires canadiennes augmentent de façon très importante. Il répète alors à qui veut l'entendre que, pour les États-Unis, « la sécurité est plus importante que le commerce ».

Le message est clair : si le Canada n'adopte pas le même agenda 'sécuritaire' que les États-Unis, leurs relations commerciales pourraient en souffrir. C'est dans ce contexte que les dirigeants économiques et politiques du Canada ont décidé de tout mettre en oeuvre pour préserver leur accès au marché des États-Unis, y compris de s'associer plus étroitement à la « guerre contre le terrorisme ». En janvier 2003, le *Conseil canadien des chefs d'entreprises(CCCE)*[43] lance son *Initiative nord-américaine de sécurité et de prospérité* dans laquelle il prend notamment position pour la « frontière intelligente », pour la sécurité de l'approvisionnement étasunien en ressources énergétiques canadiennes, pour le bouclier antimissile, pour l'accroissement des dépenses militaires et pour l'interopérabilité des forces armées canadiennes et étasuniennes.

En avril 2004, dans un document d'orientation intitulé *Nouvelles frontières : bâtir un partenariat Canada-États-Unis pour le 21e siècle en Amérique du Nord*, le CCCE écrit encore :

> *Dans ce nouvel ordre des choses, les Canadiens doivent réfléchir sérieusement à ce qu'il*

[43] Le CCCE dit réunir les chefs de direction d'environ 150 grandes sociétés canadiennes qui, ensemble, « sont responsables de la majorité des exportations, des investissements, de la formation et recherche-développement du secteur privé canadien ».

*nous faudra faire pour nous défendre. (...) La croissance de l'économie mondiale et l'avenir du Canada, tant comme économie axée sur le commerce que comme société basée sur l'immigration, dépendent essentiellement des mesures que nous et les autres pays appliqueront pour faire échec aux menaces incessantes du terrorisme et des états hors-la-loi. Bref, pour le Canada et pour le reste du monde, la sécurité économique et la sécurité physique sont devenues inséparables.*

Quand, sous la pression de l'opinion publique québécoise et canadienne, le gouvernement canadien est forcé de prendre des décisions qui ne plaisent pas au gouvernement Bush, il tente de compenser en intensifiant la participation militaire canadienne en Afghanistan. Dans un premier cas, alors que le premier ministre Jean Chrétien se prépare à annoncer la non-participation canadienne à l'invasion de l'Irak, Brian Tobin, ex-ministre fédéral et ex-premier ministre de Terre-Neuve, écrit dans une lettre au *Globe & Mail* (5 février 2003) :

*Les États-Unis ont besoin de libérer d'importants équipements logistiques et militaires présentement en Afghanistan pour la prochaine campagne en Irak. Le Canada peut – et devrait – offrir de combler le vide.*

Une semaine plus tard, Ottawa annonce que le Canada prendra le commandement de la *Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan* (FIAS) avec l'envoi de 2 000 militaires.

Dans un second cas, peu après l'annonce de la non-participation du Canada au « bouclier antimissile » par le premier ministre Paul Martin, une rencontre a lieu, le 21 mars 2005, à laquelle participent ses ministres les plus importants, des membres de son cabinet et le général Rick Hillier, récemment nommé chef d'État-major. Ce dernier propose que le Canada déploie 1 000 soldats à Kandahar, sous l'autorité de l'opération étasunienne *Liberté immuable*. Face aux réserves, Hillier joue sur le désir du gouvernement Martin d'être un joueur sur la scène mondiale... aux côtés des États-Unis. Selon Scott Reid, directeur des communications de Paul Martin :

*Il y avait un fort courant d'orthodoxie [au sein de ministère des Affaires étrangères] qui faisait l'évaluation des intérêts stratégiques en fonction de notre relation avec les États-Unis. Souvent, une politique nous était présentée ainsi :'cette question est importante pour la Maison Blanche'. Et les choses qui importent à la Maison Blanche ne peuvent pas être prises à la légère, parce ces gens-là vont le prendre personnellement....* [44]

Au Canada, le gouvernement n'ose pas justifier publiquement son implication militaire en Afghanistan par son désir de partenariat plus étroit avec les États-Unis. Par contre, il ne se gêne pas pour véhiculer très explicitement ce message auprès des décideurs étasuniens, par exemple par des bannières publicitaires dans les métros, achetées par l'ambassade canadienne à Washington. Sur ces bannières, on voit une photo de soldats canadiens en Afghanistan et le message suivant :

*Les troupes canadiennes à Kandahar, Afghanistan. À pied d'œuvre.*

*Les relations Canada-États-Unis – la sécurité, c'est notre affaire.*[45]

[44] Bill Schiller, *The Road to Kandahar*, Toronto Star, 9 septembre, 2006, p. F1; tel que rapporté dans Steven Staples, *MARCHING ORDERS: How Canada abandoned peacekeeping – and why the UN needs us now more than ever*, octobre 2006, p. 5 (notre traduction).
[45] « *Canadian Troops in Kandahar, Afghanistan. Boots on the Ground. U.S.-Canada Relations – Security Is Our Business.* » (notre traduction).

## Partenariat Canada-États-Unis: occasions d'affaires

Cette orientation stratégique de partenariat économique et militaire avec les États-Unis représente des occasions d'affaires en or pour certaines entreprises au Canada, sous forme de contrats militaires, de contrats liés au pipeline trans-afghan ou à d'autres projets dans la région. Mentionnons deux contrats très importants annoncés en 2005 : d'abord, celui de 849 millions de dollars de Bell Helicopter, à Mirabel, pour l'assemblage de base de 368 hélicoptères destinés à l'armée étasunienne; puis, le projet d'une valeur totale de 750 millions de dollars pour la fabrication de nouveaux véhicules blindés légers. Pour la première phase de ce deuxième projet, d'une valeur de 100 millions, le contrat principal était accordé à Oerlikon de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**Les retombées de la guerre en Afghanistan :**
- Bell Hélicoptère : contrat de 849 millions $
- Oerlikon : contrat de 100 millions $

(1ere phase d'un contrat total de 750 millions $)

Certains secteurs-clés de l'économie canadienne, tels ceux du pétrole, du gaz naturel et de l'armement, semblent aussi y trouver amplement leur compte. En septembre 2004 et en novembre 2005, deux délégations d'hommes d'affaires de l'ouest canadien, pilotées par Jean Chrétien[46], rencontrent le président Niyazov du Turkménistan. Outre le pipeline trans-afghan – un projet de plus de 3 milliards dont le tracé, semble-t-il, passerait tout près de... Kandahar – il y est question de la modernisation de la raffinerie Seyidi et d'exploration gazière au Turkménistan. La raffinerie Seyidi est la seconde en importance au Turkménistan et c'est la compagnie israélienne Merhav qui a été invitée à former un consortium pour sa modernisation, un projet de plus de 1,5 milliards de dollars US. Parmi les compagnies canadiennes qui ont des intérêts dans cette région du monde, mentionnons PétroKazakhstan[47], Buried Hill Energy et Thermo Design Engineering.

## ... et droits de la personne

Lors de sa seconde visite, M. Chrétien a salué l'immense progrès réalisé par le Turkménistan depuis son indépendance. Il a aussi indiqué que le président Niyazov avait réussi à instaurer un modèle de développement unique, tenant compte à la fois de l'immense potentiel et de la situation géopolitique favorable de son pays.[48] Par ailleurs, il ne semble pas avoir abordé ce dont fait état le rapport 2006 de Human Rights Watch... Selon HRW, sous le président à vie Saparmurat Niazov, le Turkménistan demeure en effet l'un des pays les plus répressifs et les plus fermés de la planète et se caractérise par des politiques rétrogrades notamment en matière de culture, d'éducation et de santé. À titre d'exemples : (i) une loi turkmène assimile à de la haute trahison toute critique des politiques présidentielles ; (ii) l'étude du *Ruhnama*, un nouveau « livre sacré » rédigé par le président lui-même, est en train de remplacer d'autres disciplines dans le curriculum scolaire et universitaire ; (iii) l'intention du président, rendue publique en février 2005, de fermer toutes les bibliothèques à l'exception de la bibliothèque centrale et des bibliothèques universitaires, ce qui a déjà entraîné la fermeture de plus d'une centaine d'entre elles.[49]

[46] M. Chrétien, ex-premier ministre du Canada, agit alors comme conseiller du cabinet d'avocats Bennett Jones, basé à Calgary et spécialisé sur les questions d'énergie. Il est aussi le conseiller en relations internationales de la compagnie PétroKazakhstan, également basée à Calgary et qui a des intérêts importants au Kazakhstan et dans le secteur de la mer Caspienne.

[47] Le secteur pétrolier et gazier a connu plusieurs acquisitions, en particulier autour de ces projets en Asie centrale. C'est ainsi que PétroKazakhstan a depuis été vendue à des intérêts chinois et qu'Unocal a été achetée par Chevron.

[48] Pour plus d'information, consulter http://www.newscentralasia.com/modules.php?name=News&file=print&sid=876 et http://www.newscentralasia.com/modules.php?name=News&file=print&sid=1560 (consultés le 29 novembre 2006).

[49] Pour plus d'information à ce sujet, voir http://hrw.org/english/docs/2006/01/18/turkme12244_txt.htm.

# Pipeline transafghan:

## un projet de 3,2 milliards de dollars

• En 2001, les Talibans refusaient d'octroyer à des intérêts étasuniens – la compagnie UNOCAL - la construction du pipeline transafghan devant transporter le gaz naturel du Turkménistan vers le Pakistan.
• Au début du mois d'octobre 2001, les États-Unis déclenchent la guerre contre l'Afghanistan.
• Le 27 décembre 2002, une entente est finalement signée entre Hamid Karzai et des représentants des gouvernements turkmène et pakistanais : un projet de 3,2 milliards de dollars...

Photo : Dominique Peschwad

Manifestation du Collectif
Échec à la guerre, 28 octobre 2006

## Qu'avons-nous à proposer?

Notre mouvement contre la guerre et le militarisme fait partie des mouvements progressistes de la société civile québécoise et canadienne. Plusieurs des citoyens et des citoyennes qui y sont mobilisés sont également impliqués dans diverses luttes contre le néolibéralisme, contre la pauvreté, contre l'oppression des femmes, contre le racisme et les autres formes de discrimination, contre la destruction de notre environnement planétaire, etc.

Bien que nos gouvernements soient issus d'élections générales et bien qu'ils affirment agir au nom des meilleurs intérêts de la population, nos mouvements doivent souvent mener des luttes prolongées pour que les intérêts et la volonté de la majorité soient vraiment considérés. Dans ces luttes, nous devons même contrer la désinformation que véhiculent souvent ces mêmes gouvernements quant aux conséquences de leurs projets et de leurs politiques sur nos vies. Si telle est notre propre expérience ici, sur les enjeux qui nous concernent, pourquoi devrions-nous simplement croire les professions de bonnes intentions de nos gouvernements lorsqu'il s'agit de guerres qui se déroulent très loin de nos frontières ? Pourquoi, comme mouvements progressistes examinant ce que nous pouvons faire, inclurions-nous le gouvernement et l'armée canadienne dans ce « nous » ? Pourquoi les considérerions-nous comme nos partenaires ou, pire encore, comme les agents d'exécution de nos devoirs de solidarité ?

*Nous ne sommes pas la fonction publique du Canada, nous ne sommes pas un ministère comme un autre. Nous sommes les Forces canadiennes et notre travail est d'être capable de tuer des gens.*
-Chef d'état-major de la Défense, Rick Hillier

QUESTION 15 :

## N'avons-nous pas la responsabilité de ne pas laisser tomber le peuple afghan et de continuer à l'aider à reconstruire le pays?

Quand cette question est posée par des citoyens et des citoyennes de bonne foi, nous relevons d'abord l'ambiguïté du « nous ». En effet, de qui parle-t-on ici ? De « nous », citoyens et citoyennes opposés à la guerre... en partenariat avec l'armée étasunienne ? ou en partenariat plus large avec l'OTAN ? ou en partenariat plus restreint seulement avec l'armée canadienne ? Car, en définitive, c'est la perspective d'interventions militaires qu'on nous offre pour « aider à reconstruire ». Étrange perspective quand on se rappelle les paroles du Chef d'état-major de la Défense, Rick Hillier: *Nous ne sommes pas la fonction publique du Canada, nous ne sommes pas un ministère comme un autre. Nous sommes les Forces canadiennes et notre travail est d'être capable de tuer des gens.* [50]

Lier la question de l'intervention militaire à la reconstruction révèle une méconnaissance de la réalité elle-même, car depuis cinq ans, le résultat net de la guerre et de l'intervention étrangère en Afghanistan n'a pas été d'aider le peuple afghan à reconstruire son pays, comme le constate le Conseil de Senlis :

> *Cinq ans de présence internationale dans le pays visant à accroître le niveau de vie de la population afghane n'ont permis aucune amélioration mesurable dans l'accès et la qualité des services de santé et d'éducation, sur la plus grande partie du territoire afghan, en dehors des limites de Kaboul.*[51]

Ce n'est pas très surprenant lorsqu'on sait que pour l'ensemble des intervenants étrangers **les sommes investies dans les dépenses militaires sont de dix à quinze fois plus élevées que celles consacrées à l'aide au développement.** Cela vaut aussi pour le Canada : pour l'année 2006-2007, l'intervention militaire canadienne en Afghanistan coûtera 1,4 milliards de dollars, alors que 100 millions seront consacrés à « l'aide » à ce pays. On reconstruit un peu pour mieux détruire ? Quand des responsables militaires canadiens décrivent les progrès satisfaisants de l'*Opération Méduse* en expliquant que les troupes avancent après des bombardements intensifs, « terrain de football par terrain de football», pouvons-nous prétendre aider le peuple afghan à reconstruire son pays ?

Il y a également de sérieuses questions à se poser sur l'impact réel et la nature véritable de la petite part des dépenses qui est consacrée à « l'aide ». Voici ce qu'en dit Malalaï Joya :

> *Il est ironique que cela se passe dans un pays qui a reçu 12 milliards de dollars, et qui s'est vu promettre encore 10 milliards de dollars au congrès à Londres l'année passée. Mais cet argent finira principalement dans les poches des seigneurs de guerre, pour qu'ils puissent mieux opprimer notre pays.*

Des préoccupations similaires étaient exprimées par Jean Mazurel, responsable français de la Banque mondiale à Kaboul, dans une entrevue accordée en septembre 2006 au journaliste Sylvain Desjardins de Radio-Canada. Il donnait l'exemple d'une école qui coûterait

[50] *Globe & Mail*, 15 juillet 2005 (notre traduction). Voir http://www.theglobeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20050715/AFGHAN15/TPNational/TopStories
[51] Notre traduction.

*L'idée que nous avons la responsabilité de régler les problèmes des autres sociétés relève malheureusement d'un relent de colonialisme encore bien présent dans nos sociétés occidentales…*

200 000 $ à construire mais pour laquelle il ne restait que 50 000 $ du budget initial une fois tous les intermédiaires servis... Il affirmait aussi qu'une grande partie de « l'aide » était versée pour payer des services experts et des produits des pays donateurs sans aucun effet sur le mieux-être immédiat de la population. Dans un article du *Time Magazine* du 30 mai 2006, Rachel Morarjee rapportait le témoignage d'un mécanicien de Kaboul pour tenter d'expliquer pourquoi, lors des émeutes de Kaboul la veille, la foule en colère avait même saccagé et incendié des bureaux d'ONGs :

> *«Les gens sont en colère contre les ONGs car elles dépensent beaucoup d'argent à leur propre usage. Seules les personnes qui travaillent pour elles retirent un quelconque bénéfice de leur présence ici», déclare Isatullah, un mécanicien.*

Pour terminer, nous ajouterons trois choses. Premièrement, il faut relever le fait que la question « N'avons-nous pas la responsabilité de ne pas laisser tomber le peuple afghan et de l'aider à reconstruire le pays ? » sort souvent de la bouche de nos responsables gouvernementaux. Comment eux, qui ne se préoccupent pas vraiment du sort du peuple d'ici – encore bien moins des Afghans et des Afghanes – et qui détournent les budgets de nos programmes sociaux vers les dépenses militaires, ont-ils l'audace de chercher à culpabiliser les mouvements progressistes de la société civile qui luttent quotidiennement pour les intérêts populaires ici et ailleurs ?

Deuxièmement, l'idée que nous avons la responsabilité de régler les problèmes des autres sociétés relève malheureusement d'un relent de colonialisme encore bien présent dans nos sociétés occidentales...

Enfin, nous devons nous rappeler que c'est d'intervention militaire qu'il s'agit. Or, le rôle des armées n'est pas de faire du travail humanitaire ni de reconstruire les pays étrangers qu'elles occupent. Les exemples de l'Irak et de l'Afghanistan sont probants là-dessus ! Selon la Banque mondiale, il en coûterait 27,5 milliards $ pour reconstruire les infrastructures désuètes et détruites de l'Afghanistan. Or, de 2002 à 2006, les pays de l'OTAN – États-Unis en tête – ont englouti plus de trois fois cette somme en dépenses militaires « pour » l'Afghanistan. On doit refuser les amalgames 'armée/aide au développement' et 'armée/aide humanitaire', parce qu'ils sont mensongers et ne produisent en rien les résultats promis. En outre, cette confusion des rôles met sérieusement en danger la vie des véritables travailleurs humanitaires en effaçant, aux yeux de la résistance, la distinction entre ces travailleurs et les forces d'occupation militaire. Et surtout, cette confusion des rôles n'est qu'une façon de rendre la guerre acceptable auprès de la population canadienne, en occultant ses effets totalement dévastateurs sur la société qui la subit.

QUESTION 16 :

**Un retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan favorisera-t-il le retour des Talibans au pouvoir? Plongera-t-il le pays dans la guerre civile?**

Il est important de rappeler deux choses concernant les Talibans que les partisans de l'intervention militaire canadienne en Afghanistan ont plutôt tendance à occulter. C'est en grande partie l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de l'Afghanistan qui est responsable de l'arrivée et du maintien au pouvoir des Talibans. Et la perspective d'empêcher à tout prix le retour des Talibans n'a de sens que dans la mesure où les forces présentement au pouvoir s'en distinguent vraiment, notamment sur les enjeux du fondamentalisme religieux, du respect des droits de la personne et des droits des femmes. Or, comme nous l'avons déjà vu, tel n'est pas vraiment le cas.

Nous ne sommes évidemment pas en mesure de prédire précisément l'avenir. Toutefois nous ne croyons pas qu'il existe, à court ou à moyen terme, une solution qui apporterait paix, démocratie et développement à un pays aussi pauvre, dévasté et meurtri que l'est l'Afghanistan. Un pays qui a connu, au cours des trois dernières décennies, deux invasions étrangères et d'interminables guerres intestines, souvent alimentées par des pays étrangers. Nous ne croyons surtout pas qu'une telle solution puisse être fournie de l'extérieur de cette société et, encore moins, militairement.

En nous basant sur la plupart des observateurs civils internationaux et même sur des sources militaires occidentales, nous savons que quatre années d'occupation et de « reconstruction » n'ont pas produit les résultats positifs promis, au contraire. La population afghane fait de moins en moins confiance au gouvernement central et aux forces militaires étrangères qui l'appuient. L'influence des Talibans est en hausse et ils ont réussi à faire alliance avec d'autres forces opposées à l'occupation étrangère. Les États-Unis et leurs alliés, dont le Canada, ont beau dire qu'ils vont « gagner les cœurs et les esprits » en Afghanistan, c'est le contraire qui se produit actuellement. Et, vraisemblablement, c'est le contraire qui continuera de se produire à mesure que le nombre de troupes étrangères augmentera et que ces troupes intensifieront leur répression brutale et aveugle des opposants afghans.

Tôt ou tard, toutes les troupes étrangères qui occupent présentement l'Afghanistan quitteront le pays. Elles quitteront l'Afghanistan parce que la résistance armée, malgré la répression, aura gagné en importance et en efficacité, parce que la population afghane lui accordera – par confiance, par dépit ou par crainte – davantage d'appui et parce que les populations des puissances occupantes accepteront de moins en moins les coûts humains et financiers associés à l'intervention militaire. La question du pouvoir en Afghanistan se posera alors en fonction du rapport de forces qui existera à ce moment entre les diverses composantes sociales, politiques et militaires de la société.

Si les Talibans ont alors une position militaire hégémonique, le pouvoir leur sera acquis *de facto*. Mais si tel n'est pas le cas, des formules de compromis et de partage du pouvoir seront peut-être possibles, faisant enfin écho

au souhait exprimé par la vaste majorité de la population afghane d'en finir avec la guerre et la voie des armes. À moins que, faisant fi de cette aspiration, une autre période de guerres intestines ne commence entre les diverses factions armées. Quelle que soit l'alternative qui prévaudra, nous sommes d'avis que la guerre actuelle entre, d'une part, les armées étrangères, l'Alliance du Nord et autres seigneurs de guerre, et d'autre part, les Talibans et leurs alliés, n'est aucunement de nature à favoriser le développement des forces authentiquement démocratiques en Afghanistan.

Le danger, souvent évoqué, que le retrait des troupes étrangères n'entraîne l'éclatement d'une guerre civile nous apparaît comme un sombre scénario hypothétique pour nous faire oublier le sombre scénario bien réel qu'impose présentement l'occupation à la population afghane. Et il repose sur une prémisse que nous considérons fausse, à savoir que le maintien des troupes étrangères en Afghanistan contribuerait à atténuer le risque de guerre civile dans ce pays alors qu'il est en train de l'exacerber.

Les mêmes arguments ont été servis à la population des États-Unis pour tenter de justifier la poursuite de l'occupation de l'Irak, même auprès de ceux et celles qui considé-raient l'invasion initiale comme « une erreur ». Or, d'année en année, le nombre de victimes d'attentats et d'assassinats sectaires en Irak n'a jamais cessé d'augmenter parallèlement au nombre croissant de soldats étrangers tués. En fait, les attaques inter-communautaires en Irak ont atteint des proportions telles qu'on peut tout à fait parler de guerre civile, un état de fait que même le secrétaire-général des Nations Unies, Kofi Annan, a publiquement reconnu le 3 décembre 2006.

Loin d'être surprenant, ce fait est pour ainsi dire normal. Car, en général, la présence de troupes étrangères dans un pays qu'elles ont envahi, bien loin d'apaiser les contradictions internes, crée une polarisation additionnelle et un fossé grandissant entre les forces qui s'opposent coûte que coûte à cette présence et celles qui s'y allient ou en profitent d'une façon ou d'une autre.

### QUESTION 17 :
### Pourquoi ne demandons-nous pas un changement de mandat et/ou de mission pour les troupes canadiennes en Afghanistan ?

Pour rendre compte de la situation qui prévaut actuellement en Afghanistan, nous avons puisé à diverses sources dont le *Conseil de Senlis*, *Womankind Worldwide*, *Human Rights Watch* et *Amnistie Internationale*. Or ces organismes, tout comme plusieurs autres au Québec, au Canada et ailleurs, n'appellent pas nécessairement au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan. Le plus souvent, en ce qui concerne les troupes canadiennes, ils appellent plutôt à une révision de leur mandat dans le sens du « maintien de la paix » ou de la « protection de la population civile ». Ils appellent aussi parfois à ce que le commandement des troupes étrangères soit assumé par les Nations Unies plutôt que par l'OTAN et, dans quelques cas, à ce que les forces étrangères actuelles soient remplacées par une nouvelle force militaire issue principalement des pays musulmans.

*L'intervention de l'OTAN en Afghanistan n'est pas une activité sans direction où chaque armée peut choisir de faire ce qu'elle veut, là où elle veut.*

De telles propositions reposent généralement sur une volonté de faire évoluer la situation actuelle dans le sens de la paix et des intérêts du peuple afghan. Elles pourraient être intéressantes s'il s'agissait réellement de maintenir la paix et de protéger la population civile, dans un pays musulman où les belligérants auraient au moins accepté d'observer un cessez-le feu et de négocier. Mais c'est d'invasion étrangère, de guerre et d'occupation militaire dont il s'agit ici. Ramenées sous cet éclairage, ces propositions sont non seulement irréalistes, mais elles entretiennent des illusions quant à la nature et aux raisons de l'implication militaire canadienne en Afghanistan.

**Changement de mandat et/ou de mission des troupes canadiennes**

Une telle demande n'est pas réaliste et entretient des illusions car:

- elle fait abstraction des conditions concrètes sur le terrain, notamment des opposants;
- elle fait abstraction des rapports de force au sein de l'OTAN;
- elle tend à considérer le mandat actuel comme un simple accident de parcours;
- elle se refuse à analyser les raisons de cette guerre au-delà des intentions proclamées.

Élaborons un peu sur chacun de ces aspects.

**On ne peut demander un changement de mandat en faisant abstraction des conditions concrètes sur le terrain.** Dans la mesure où il s'agit de déployer des troupes dans un secteur où la population locale se méfie d'elles et où la résistance armée est intense, la logique même du maintien de cette présence impose de faire la « chasse aux insurgés », de se fier à des délateurs dont les motivations peuvent être diverses, de faire irruption subitement dans les maisons ce qui en terrorisera les occupants, d'exécuter des opérations militaires visant l'élimination des opposants armés et entraînant des morts civiles que l'on qualifiera de « bavures » et « dommages collatéraux », etc.

L'alternative, selon certains, serait de se retirer de ces régions et de se concentrer dans les zones où sont possibles des opérations moins guerrières de « protection du développement », en élargissant progressivement ces zones. Et comment ces zones s'élargiront-elles ? Apparemment, le maintien de la paix et la reconstruction gagneront « les cœurs et les esprits » des Afghans dans ces zones et cela coupera l'herbe sous le pied des opposants. Mais, là encore, le scénario ignore un acteur essentiel : les adversaires. Car les forces afghanes qui s'opposent à la présence militaire étrangère cibleront nécessairement les troupes occidentales là où elles sont repliées et elles le feront de plus en plus à mesure que leur nombre et leur état de préparation le permettront. Les zones plus calmes deviendront plus chaudes et le mandat et/ou la mission des troupes d'occupation devront se modifier en conséquence.

***Je pense qu'aucun pays ne peut donner la liberté à un autre pays. Seulement le peuple lui-même peut s'affranchir. Les événements actuels en Afghanistan et en Irak en sont la preuve. Je pense que si le Canada et d'autres gouvernements tiennent vraiment à aider le peuple afghan et à effectuer des changements positifs, il faudrait qu'ils agissent de façon autonome, plutôt que de devenir un outil avec lequel le gouvernement américain peut imposer ses mauvaises politiques. Il faut qu'ils s'alignent sur les besoins et les désirs du peuple afghan.*** [54]

Malalaï Joya , septembre 2006

**L'intervention de l'OTAN en Afghanistan n'est pas une activité sans direction où chaque armée peut choisir de faire ce qu'elle veut, là où elle veut.** Dès le départ, les États-Unis, qui ont décidé de cette guerre, ont fait le choix d'appuyer et d'armer l'Alliance du Nord et d'autres seigneurs de guerre, de les porter au pouvoir et de chercher ensuite à étendre leur pouvoir sur l'ensemble du pays. Au delà de la propagande officielle sur la démocratie et la reconstruction, c'est cette mission générale que l'OTAN exécute en Afghanistan et les mandats des armées participantes ne peuvent qu'être définis en fonction des tâches qui en découlent.

Dans une période où la résistance armée s'accroît en Afghanistan et où les États-Unis, en difficulté en Irak, doivent y déployer d'autres troupes, les pressions sont énormes pour que d'autres contingents de l'OTAN prennent la relève des troupes étasuniennes et se mettent eux aussi à faire « la chasse aux Talibans ». Les troupes canadiennes sont engagées dans cette direction depuis février 2006 et les milieux politiques et militaires canadiens en sont maintenant rendus à faire pression sur les autres pays de l'OTAN pour qu'ils adoptent le même mandat et assument « leur part » des coûts de ces opérations.

**Le mandat actuel des troupes canadiennes n'est pas un simple accident de parcours** qui entache la réputation du Canada comme promoteur de paix et dont on peut facilement 'sortir' en revenant au mandat antérieur. Cela fait déjà une quinzaine d'années que le rôle militaire du Canada à l'étranger évolue en direction contraire du maintien de la paix.[52] Plus récemment, prenant prétexte des attentats du 11 septembre 2001, une nouvelle politique étrangère canadienne, militariste et intimement liée à celle des États-Unis, a été adoptée explicitement dans les hautes sphères économiques, politiques et militaires canadiennes.

**La demande d'un changement de mandat évacue la question fondamentale du 'pourquoi' de cette guerre et des intérêts qu'elle sert réellement, au delà des bonnes intentions professées par les États-Unis et leurs alliés.**[53] Elle se fonde sur la prémisse implicite que les intentions du gouvernement canadien sont les mêmes que les nôtres mais que – par erreur ou par capitulation face aux pressions extérieures – il s'est fourvoyé dans les nouveaux moyens choisis pour réaliser ses bonnes intentions. Pour

[52] Malalaï Joya, op. cit.
[53] Voir question 13
[54] Voir les questions 10 et 14.

*Nous appelons au retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan. C'est là notre première responsabilité envers le peuple afghan dans sa longue et difficile lutte pour l'auto-détermination.*

nous, c'est là faire preuve, au minimum, de beaucoup de naïveté, car cette guerre en est une de domination et de mainmise étrangères et aucune suggestion de moyens différents ne pourra, tout-à-coup, la transformer en son contraire.

**Changement de commandement des troupes étrangères : de l'OTAN vers l'ONU**

Dans le contexte actuel, cette revendication n'est pas plus réaliste qu'un changement de mandat ou de mission :

• une telle décision relève du mandat du *Conseil de sécurité*; or, sitôt après l'invasion de l'Afghanistan, ce sont les États-Unis eux-mêmes qui ont piloté les diverses résolutions du Conseil sur ce sujet, des résolutions qui ne critiquaient évidemment pas la guerre, qui entérinaient la mise en place de la FIAS, puis le prolongement et l'élargissement de son mandat sous le commandement de l'OTAN, etc.; aucun autre pays au *Conseil de sécurité* ne s'est aventuré à ce jour à proposer des changements là-dessus...

• La seule alternative serait que l'Assemblée générale de l'ONU prenne les choses en main dans une sorte de désaveu de l'orientation que suit présentement le *Conseil de sécurité*; cela est théoriquement possible, mais très improbable car il faudrait pour cela qu'une majorité de pays confronte ouvertement l'orientation des États-Unis, ce que bien peu de gouvernements ont intérêt à faire. En pratique, au Canada, notre tâche serait de demander au gouvernement canadien d'intervenir dans ce sens – ce qui est contraire à sa politique actuelle.

• Cette revendication entretient finalement les illusions qui prévalent concernant le rôle de l'ONU sur les enjeux de guerre et de paix, alors que ces questions relèvent du *Conseil de sécurité* et que les États-Unis réussissent souvent à y faire prévaloir leurs politiques. Il faudrait commencer à parler ouvertement de ce détournement majeur...

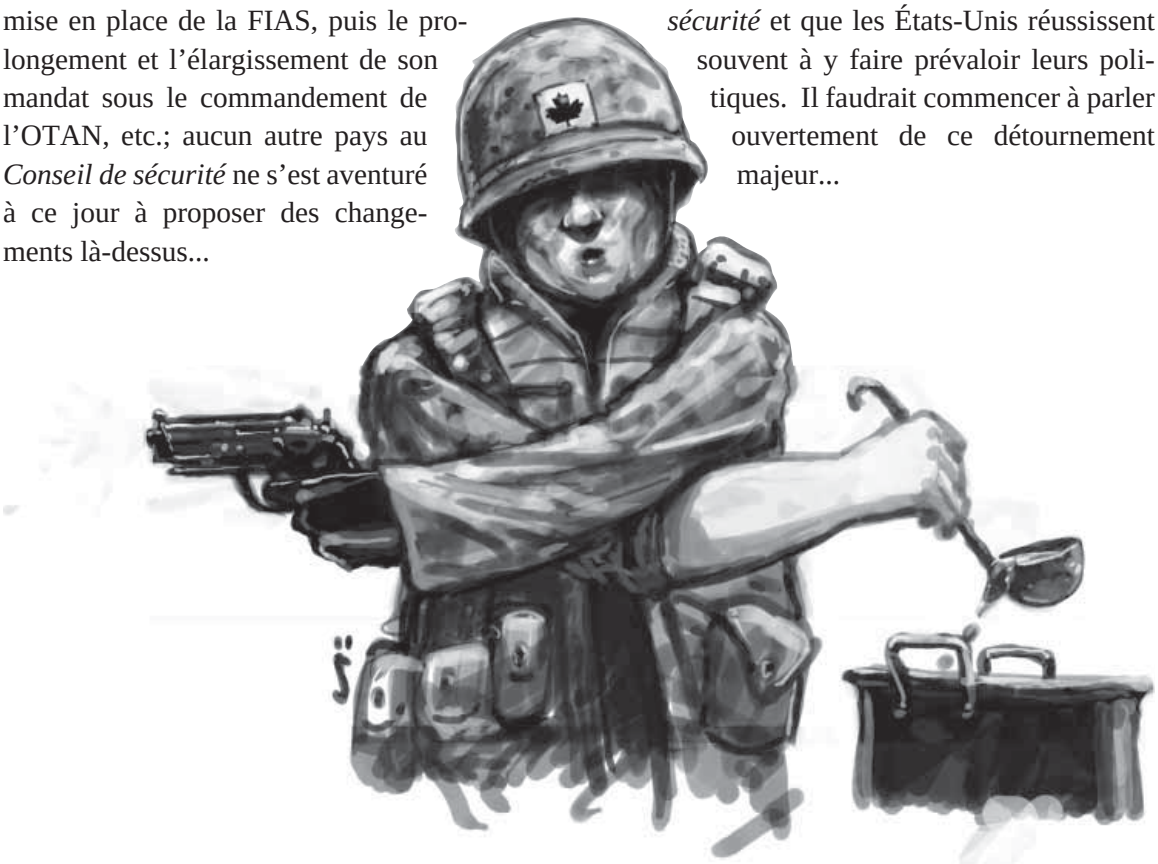

Caricature de SHRÜ

Photo de Paul Jeffrey - ACT.

QUESTION 18 :

## Quelles sont alors nos responsabilités envers le peuple afghan?

Les nombreuses discussions autour de cette question se déroulent souvent comme si nous avions la solution aux problèmes de la société afghane et la responsabilité de les résoudre. Nous pensons qu'il faut rompre avec une telle approche et fonder notre travail sur une solidarité véritable avec les Afghans et les Afghanes dans leurs luttes d'autodétermination.

Affirmer le principe de l'autodétermination, c'est d'abord reconnaître que les Afghans et les Afghanes ont la responsabilité de leur destin et peuvent très bien concevoir et mettre en oeuvre leurs propres solutions à leurs problèmes. Et il faut aussi reconnaître que les interventions étrangères, en Afghanistan comme ailleurs, ont rarement été basées sur le respect de ce principe, mais plutôt sur une volonté de contrôle et de mainmise contraires aux intérêts des peuples que l'on prétend aider. La guerre actuelle et l'intervention canadienne dans cette guerre ne font pas exception.

Les pistes d'action que nous présentons sont de deux ordres : d'une part, quoi faire en ce qui concerne spécifiquement l'intervention militaire du Canada en Afghanistan; d'autre part, quoi faire en ce qui concerne plus généralement la politique étrangère canadienne.

## En ce qui concerne la guerre en Afghanistan:

1. **Nous appelons au retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan.** Ce retrait n'équivaut surtout pas à laisser tomber le peuple afghan, puisque, pour nous, il s'agit de retirer une partie d'une armée étrangère d'occupation. C'est notre première responsabilité envers le peuple afghan dans sa longue et difficile lutte pour l'autodétermination. La présence des troupes canadiennes en Afghanistan s'inscrit dans l'orientation de plus en plus militariste de la politique étrangère du Canada et, à ce titre, nous la rejetons.

2. **Aussi longtemps que durera l'intervention militaire canadienne en Afghanistan,** nous devons :

   • **déconstruire le discours trompeur** du Gouvernement du Canada concernant les progrès réalisés en Afghanistan en matière de « bonne gouvernance », de droits de la personne, de droits des femmes, etc.;

   • **demander des comptes et exiger la vérité** concernant l'intervention militaire canadienne : nombre de victimes afghanes causées par notre intervention, usage de munitions prohibées, nombre de prisonniers transférés et selon quelles ententes, coûts de l'intervention, etc.;

   • **développer des liens directs**, entre sociétés civiles, avec des individus et des organismes afghans qui n'acceptent ni la logique d'un fondamentalisme répressif ni celle des armées étrangères;

   • **identifier et dénoncer**, au sein de la société québécoise et canadienne, les promoteurs de la guerre en Afghanistan et leurs intérêts.

# APPEL AU RETRAIT

## DES TROUPES CANADIENNES DE L'AFGHANISTAN

On nous dit que le Canada est en Afghanistan pour contribuer à y instaurer stabilité et sécurité, mais, après cinq ans, c'est l'insécurité de la population qui grandit et le nombre de victimes civiles qui s'accroît.

**On nous dit que** le Canada est en Afghanistan pour étendre l'autorité d'un gouvernement central élu démocratiquement, mais cette élection a été marquée par l'intimidation systématique et le Parlement afghan est en majorité composé de représentants des seigneurs de guerre et des barons de l'opium.

**On nous dit que** le Canada est en Afghanistan pour contribuer à l'avènement d'une société respectueuse des droits de la personne, mais l'armée étasunienne et ses collaborateurs locaux y pratiquent systématiquement la torture et ce sont 'nos' alliés afghans, les seigneurs de guerre, qui sont responsables du plus grand nombre de violations des droits de la personne, y compris le maintien des femmes dans un statut subordonné.

**On nous dit que** le Canada est en Afghanistan pour participer à sa reconstruction et aider à son développement, mais il ne peut y avoir ni reconstruction ni développement qui vaillent quand c'est la guerre qui est à l'ordre du jour et que les dépenses militaires sont dix fois plus élevées que cette soi-disant « aide ».

**Nous ne sommes pas dupes.** En Afghanistan, ce dont il s'agit c'est de guerre et d'occupation militaire, de contrôle et de destruction. Et cette guerre est menée d'abord et avant tout en fonction des intérêts économiques et stratégiques des États-Unis et de leurs alliés, dont le Canada, des intérêts qui n'ont rien à voir avec le bien-être de la population afghane.

**Notre premier devoir** de solidarité envers le peuple afghan est de cesser d'être associé à cette logique de guerre qui domine l'intervention étrangère en Afghanistan. Nous demandons donc le retrait immédiat des troupes canadiennes de l'Afghanistan.

**Face aux besoins extrêmes** de la société afghane, mais aussi face à l'insécurité et à la destruction dont le Canada est en partie responsable, nous avons également un devoir d'assistance et de réparation. Mais ce devoir doit absolument se concrétiser en dehors de la logique actuelle, dans un respect réel du droit à l'autodétermination du peuple afghan et en réponse aux demandes qu'il exprimera lui-même.

NON À LA GUERRE!

LE COLLECTIF ÉCHEC à la GUERRE
www.echecalaguerre.org

## MANIFESTONS SAMEDI LE 28 OCTOBRE

POUR LE RETRAIT DES TROUPES CANADIENNES DE L'AFGHANISTAN

Dans plus de 30 villes au Québec et au Canada

**À MONTRÉAL : DÉPART 13 H, COIN PEEL ET RENÉ-LÉVESQUE, transport de Trois-Rivières : (819) 373-2598, transport de Sherbrooke : (819) 562-9547**

**Un appel endossé et publié grâce à la contribution financière de 922 personnes et groupes dans le quotidien Métro, le 25 octobre 2006.**

# En ce qui concerne la politique étrangère du Canada:

3. **Nous rejetons** l'orientation de plus en plus militariste de la politique étrangère du Canada, l'approfondissement du partenariat militaire avec les États-Unis et l'intégration quasi-totale de l'armée canadienne à l'armée des États-Unis qui en découle.

   **Nous exigeons** la tenue d'un véritable débat public sur le rôle que les citoyens et les citoyennes du Québec et du Canada veulent voir jouer à l'armée canadienne ainsi que la réduction des dépenses militaires. Nous exigeons la fin des subventions à la participation des entreprises canadiennes au commerce international des armes. Nous nous opposons au recrutement militaire qui s'intensifie partout dans les universités, les collèges et les écoles secondaires et qui cible particulièrement les jeunes issus des milieux pauvres de notre société.

4. **Nous exigeons** une révision en profondeur de la politique étrangère du Canada pour qu'elle soit réellement axée sur la justice et le partage des richesses, en particulier, en ce qui concerne l'aide publique au développement. Nous dénonçons le virage « sécuritaire » qu'a adopté le gouvernement et le fait qu'une partie de cette aide soit maintenant détournée à des fins militaires. Nous demandons non seulement l'atteinte immédiate de l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB du Canada à l'aide au développement, mais aussi une aide qui soit réellement décaissée et gérée avec transparence, libre de toute obligation envers le pays donateur et consacrée à des projets déterminés par les populations des pays auxquels elle est destinée. L'Afghanistan, classé 175e sur 177 pays selon l'indice de développement humain des Nations Unies, devrait être parmi les principaux pays touchés par cette aide accrue et véritable.

Photo de Dominique Peschard

Photo prise lors d'une manifestation du Collectif Échec à la guerre, 15 février 2003.